18e ANNÉE (2e SÉRIE). Nº 23 4 JUIN 1896.
(CE NUMÉRO A UN SUPPLÉMENT DE 16 PAGES)

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES
DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE,
HISTOIRE SACRÉE. — LÉGISLATION CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE. — PASTORALE, PRÉDICATION,
CATÉCHISMES. — BIBLIOGRAPHIE

DIRECTEUR : A. DENIS,
Chanoine, ancien secrétaire général de l'Evêché de Langres

RÉDACTEUR EN CHEF : F. PERRIOT,
Ancien supérieur du Grand-Séminaire de Langres

Paraît à Langres, tous les jeudis

L'abonnement, pour tout l'univers, est de 15 fr. avec le Supplément : L'AMI DU CLERGÉ PAROISSIAL
de 10 fr. sans le Supplément.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le chanoine DENIS, directeur de l'*Ami du Clergé*,
Maison Saint-Pierre, rue Sainte-Barbe, à Langres (Haute-Marne).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je serais bien heureux d'être instruit plus que je ne le suis sur la question des hymnes et des proses. En quoi diffèrent-elles entre elles, s'il est vrai que cette différence existe ? Est-ce seulement par leur emploi, en sorte que l'on donnerait le nom de *proses* aux compositions versifiées qui se chantent à la messe, et que l'on réserverait l'appellation d'*hymnes* à celles qui font partie des heures canoniales ? Voudriez-vous en même temps m'expliquer l'origine des unes et des autres, me faire brièvement leur histoire, et répondre, s'il est possible, à la question suivante : Pourquoi si peu de proses, et pourquoi tant d'hymnes dans notre liturgie actuelle ?

R. — Ces questions ne sont pas précisément faciles à élucider, pour les deux raisons suivantes. C'est d'abord que l'usage a beaucoup varié suivant les temps et les pays. Et, d'autre part, les monuments liturgiques qui nous permettraient d'en constater les variations sont très rares. On a toujours eu la malheureuse habitude de détruire, ou du moins de laisser périr les livres de ce genre dont on n'avait plus à se servir.

Les érudits qui ont entrepris de faire l'histoire de la liturgie ont donc assumé une tâche bien ardue, dans laquelle ils ont pu se tromper parfois. De là des erreurs, même chez des écrivains aussi consciencieux que Dom Guéranger. Nous essaierons de répondre en nous servant des travaux les plus récents qui ont paru sur ces matières, en France et aussi en Allemagne. Pour procéder avec plus de méthode, nous ferons séparément l'histoire des hymnes et celle des proses : les conclusions seront ensuite faciles à formuler.

§ I. — *Les hymnes*

Dans un sens très général, le mot *hymne* indique une composition destinée à être chantée, et d'ordinaire pour honorer la divinité ou une puissance supérieure à l'homme. Chez les chrétiens, il signifie parfois une pièce que l'on chante en l'honneur de Dieu ou de ses saints, quelle que soit d'ailleurs la forme qu'elle revêt : c'est dans ce sens que le nom d'hymnes a été donné au *Gloria Patri*, au *Gloria in excelsis* de la messe et au *Te Deum*. Mais dans son sens propre et plus restreint, l'hymne est une prière composée de strophes et de vers soumis à un mètre régulier. Le mètre est l'assemblage de syllabes longues ou brèves d'après des lois déterminées. Les vers auxquels nous avons été exercés dans nos classes d'humanités sont des vers métriques. Ceux qui servirent à composer les hymnes de l'Eglise latine étaient aussi métriques dès le principe : tels on les trouve chez saint Hilaire, chez saint Ambroise et les poètes chrétiens qui l'ont imité.

Toutefois, il faut reconnaître que les auteurs d'hymnes sacrées ne se conformèrent pas de tout point aux règles de la poésie classique. Ainsi, ils s'abstenaient parfois d'édider une voyelle suivie d'une autre voyelle, dans le mot suivant :

Splendore mane instruis.

Ils ne pratiquaient jamais l'élision quand le mot se terminait par une voyelle suivie de *m* :

Primo dier*um* omnium.

Avec le temps, on vit s'établir l'usage de l'assonance et même de la rime : inconnues ou très rares tout d'abord, elle finirent par devenir une règle au moyen âge. Enfin, pour ne rien oublier dans ces préliminaires, nous devons dire que le vers des hymnes, de *métrique* qu'il était, devint peu à peu *rythmique*. Expliquons en quelques mots notre pensée. Le rythme est l'alternance des voyelles accentuées et des voyelles atones. Tous nos confrères savent les règles de l'accent, puisqu'ils les observent dans la psalmodie. Ils connaissent tous que, dans les dissyllabes, la première voyelle est toujours accentuée : *Déus*, *máter* ; que, dans les polysyllabes, l'avant-dernière est accentuée quand elle est longue, et que, dans le cas où elle est brève, l'accent est reporté sur l'antépénultième : *terrébant*, *dúceret*. La

poésie rythmique est basée sur l'alternance de cet accent, d'après un mouvement binaire, c'est-à-dire qu'une syllabe accentuée est toujours suivie d'une syllabe atone. Chaque vers a d'ailleurs le même nombre de syllabes que celui auquel il correspond. Soit le commencement de la strophe suivante, qui est bien connue :

Pange lingua gloriosi
Prælium certaminis
Et super crucis trophæo
Dic triumphum nobilem...

Les vers pairs se correspondent exactement, ainsi que les impairs, accent pour accent, syllabe pour syllabe.

Nous souhaitons que ces explications n'aient pas paru trop longues ni trop arides ; la suite montrera qu'elles étaient nécessaires.

Maintenant, nous allons retracer brièvement l'histoire des hymnes liturgiques. Nous n'avons pas à l'étudier dans l'Eglise d'Orient : un pareil dessein nous entraînerait trop loin. Disons seulement qu'elles y furent en usage de très bonne heure, probablement dès les temps apostoliques. Les hérétiques essayèrent de s'en servir pour propager leurs erreurs, en y glissant des formules perfidement rédigées dans ce dessein. Mais les Pères de l'Eglise signalèrent le danger, et ils composèrent eux-mêmes des hymnes qui firent oublier celles de leurs adversaires : les noms de saint Ephrem, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile sont restés célèbres dans l'histoire de l'hymnographie grecque.

Quant à l'Eglise d'Occident, elle fut longtemps sans connaître les hymnes, et les premières qu'elle chanta furent composées par saint Hilaire : sur ce point nous avons le témoignage formel de saint Jérôme et de saint Isidore de Séville. Ces hymnes de saint Hilaire sont maintenant oubliées [1], pour des causes qu'il est difficile de préciser : la plus décisive, à notre avis, c'est qu'il fut dépassé dans ce genre de compositions par saint Ambroise, le maître de tous les hymnographes en Orient.

Il a laissé son nom à toute une catégorie d'hymnes que les anciens documents appellent du nom générique de *Ambrosianum :* les unes ont été composées par lui, les autres ont été faites à son imitation. De plus, il a régularisé le chant alternatif des hymnes, en le confiant à deux chœurs distincts.

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement dans quelle occasion mémorable ses premières hymnes furent ainsi chantées à l'église.

C'était dans la semaine sainte de l'an 385. L'impératrice Justine, qui régnait au nom de son jeune fils, Valentinien II, résolut d'employer la force pour assurer à un évêque arien, Auxence, la possession d'une basilique récemment construite. Pour empêcher cette profanation, saint Ambroise annonça qu'il ne quitterait pas la basilique, et de fait il y resta depuis le lundi jusqu'au jeudi, jour où l'impératrice abandonna son dessein. Pendant tout ce temps, saint Ambroise demeura entouré de son peuple et des soldats catholiques, tandis que les troupes impériales assiégeaient de toutes parts la basilique et ses dépendances (C'est grâce à ces dépendances et aux provisions qui y étaient amassées, que ce siège put être soutenu : il serait impossible d'organiser une pareille résistance dans nos cathédrales actuelles, isolées comme elles le sont). Pour occuper le temps, saint Ambroise exhorta son peuple à la prière, et lui fit chanter des hymnes en même temps que des psaumes. L'introduction de ces hymnes dans la liturgie eut un tel succès, qu'elles furent adoptées, non seulement en Italie et à Rome, mais encore dans tout l'Occident.

Toutefois, elles ne furent pas considérées dès l'abord comme une partie essentielle de l'office divin. En ce qui concerne Rome, nous en avons une preuve dans ce fait que les hymnes n'étaient chantées que par manière de prologue et de conclusion. La prévention alla même plus loin contre elles, du moins au concile de Braga, en Portugal, tenu l'an 563. Le canon suivant y fut formulé : *Placuit ut extra psalmos vel canonicarum scripturarum novi et veteris Testamenti nihil poetice compositum in ecclesia psallatur, sicut et antiquis canonibus statutum est* (il s'agissait ici d'un décret du concile de Laodicée, en Orient, vers 361). Mais d'autres conciles se prononcèrent dans un sens opposé. Celui de Tours, en 567, ordonnait d'admettre non seulement les hymnes de saint Ambroise, mais encore celles qui porteraient le nom de leur auteur. Celui de Tolède, tenu en 633 sous la présidence de saint Isidore de Séville, ordonna de chanter des hymnes, et notamment celles de saint Hilaire et de saint Ambroise. Pour réfuter ceux qui les proscrivaient, sous prétexte que l'Ecriture sainte devait être seule admise dans la liturgie, il disait que, à ce prix, il faudrait aussi rejeter le *Gloria Patri*, le *Gloria in excelsis* et beaucoup de leçons.

Nous n'avons à raconter dans tous les détails l'histoire des hymnes et de leur emploi dans l'Eglise d'Occident. Toutefois, nous devons dire que deux tendances contraires dominent et résument cette histoire. L'une, qui est monastique, porte à adopter les hymnes sans arrière pensée. Et, de fait, on les voit ordonnées aux moines dans la règle de saint Benoît, et dans celles de saint Césaire et d'Aurélius, évêque d'Arles. D'autre part, Rome, si prudente à l'égard des innovations, garda toujours une certaine réserve dans l'emploi des hymnes, et cela jusqu'au XIV[e] siècle. Elle les permettait aux moines ; elle les admettait même dans certaines églises, mais elle leur refusait l'entrée des grandes basiliques.

Quand la liturgie romaine fut introduite en France, et ensuite en Allemagne, par les soins

[1] Une seule hymne de notre Office peut être attribuée avec une certaine probabilité à saint Hilaire : c'est le *Beata nobis gaudia* du temps pascal.

des Carolingiens, les hymnes disparurent quelque temps des cathédrales franques et germaines. C'est du moins ce que semblent prouver les écrits d'Amalaire de Metz et les auteurs lyonnais qui écrivaient au commencement du IXe siècle. Moins d'un demi siècle après, une réaction s'était produite en sens contraire. Le supplément au livre d'Amalaire, rédigé vers ce temps, nous apprend que le clergé séculier imite les moines dans l'adoption des hymnes ambrosiens, de même que les moines ont emprunté quelque chose à son office. Toutefois, il faut renouveler l'exception que nous avons déjà formulée pour les basiliques romaines ; elles rejettent les hymnes, au moins dans leurs offices solennels. Au XIIe siècle, saint Pierre de Rome admettait certainement quelques hymnes. Deux siècles plus tard, l'hymnaire était à peu près le même qu'aujourd'hui, d'abord pour le commun du temps, et aussi pour un certain nombre de fêtes, sauf les changements opérés depuis par les ordres d'Urbain VIII, et dont nous avons à dire quelque chose.

Après saint Ambroise, beaucoup d'hymnes, composées par différents auteurs, étaient venues enrichir l'office divin. Nous n'avons pas voulu en faire l'histoire, parce qu'elle présente beaucoup d'obscurités et qu'elle nous aurait obligé à donner trop de détails. Rien n'est plus ardu et ne prête à plus de contestations que de déterminer la paternité du plus grand nombre de ces pièces. Citons seulement en passant les noms des hymnographes les plus illustres après saint Ambroise : ceux de saint Grégoire le Grand, Fortunat, saint Isidore de Séville, Paul Warnefrid, Raban Maur, archevêque de Mayence, saint Bernard, et enfin saint Thomas d'Aquin, si admirable dans l'office du Saint-Sacrement.

Mais, nous l'avons dit, celles de ces hymnes qui avaient été composées d'après un mètre régulier, admettaient elles-mêmes des licences inconnues aux poètes latins de l'âge d'or ; de plus, un certain nombre, les plus récentes surtout, étaient assujetties aux lois du rythme plutôt qu'à celles d'un mètre proprement dit. Quand la Renaissance arriva, les humanistes n'eurent pas le sens de cette prosodie chrétienne, et ils enveloppèrent toutes les hymnes dans une même condamnation, en les déclarant barbares. Ceux d'entre eux qui voulaient faire servir les dépouilles des païens au triomphe de la foi, résolurent de créer un nouvel hymnaire d'après les règles du mètre classique. Un évêque napolitain, Zacharie Ferreri, fut d'abord chargé de ce soin par Léon X et par Clément VII. Doué d'un vrai talent poétique, il a de fait composé des vers que l'antiquité aurait admirés. Mais les expressions et les images qu'il empruntait aux païens étaient impuissantes à rendre les grandes idées chrétiennes et contrastaient trop avec l'ensemble de la langue liturgique. Comprendrait-on que l'Eglise eût chanté quelque chose comme la strophe suivante (il s'agit de la pénitence quadragésimale) :

Bacchus abscedat, Venus ingemiscat,
Nec jocis ultra locus est, nec escis,
Nec maritali thalamo, nec ulli
Ebrietati.

L'hymnaire de Ferreri fut oublié au milieu de la confusion qui suivit le sac de Rome par les troupes de Charles-Quint en 1527. Passons sur les corrections apportées dans les bréviaires suivants, et arrivons à celle d'Urbain VIII. Ce pape était animé des plus louables intentions : il voulait faire taire ces esprits tout en surface, qui se scandalisaient de voir la langue liturgique inférieure, sous le rapport de la forme, au style des grands classiques païens. Poète lui-même, il ne voulut pas personnellement faire ces corrections, et il en chargea quatre Jésuites qualifiés. En hommes prudents, ceux-ci reculèrent devant une réforme complète et radicale. Ils respectèrent les hymnes de l'office du Saint-Sacrement et l'*Ave Maris stella*. Ils gardèrent, avec un certain nombre de corrections, les œuvres des plus grands poètes chrétiens, saint Ambroise, par exemple, ainsi que saint Grégoire le Grand, Prudence, Sédulius, Fortunat et d'autres encore. Quant aux hymnes qui ne pouvaient se recommander d'un nom illustre, ils les refirent complètement : tel est le cas pour le *Tibi, Christe, splendor Patris*, et l'*Urbs Jerusalem beata* [1].

Les humanistes devaient être contents. Beaucoup d'esprits avisés ne l'étaient pas. Ils regrettaient que la nouvelle rédaction s'adaptât moins bien aux mélodies liturgiques, et surtout qu'elle rendît d'une manière imparfaite les idées contenues dans l'hymnaire primitif. Un travail de M. l'abbé Pimont sur *les Hymnes du Bréviaire romain* met ce dernier point en pleine lumière. Prenons avec lui, par exemple, le commencement de l'hymne des Vêpres au temps pascal. Nos confrères savent par cœur la leçon actuelle : *Ad regias Agni dapes*, et le reste. La leçon ancienne portait, pour les deux premiers vers :

Ad cœnam Agni providi
Et stolis albis candidi...

« *Cœnam* est le mot évangélique désignant toujours le grand et solennel repas, la cène eucharistique ici-bas... Comment a-t-on pu se résigner à éliminer ce mot ? *Providi* rappelait l'exhortation de l'apôtre : *Probet autem seipsum homo...* et complétait sa signification dans le vers suivant, qui, par le qualificatif *candidi*, visait l'état innocent des convives, dont les robes éclatantes de blancheur ont été, au sacrement de Pénitence, lavées dans le sang de l'Agneau. » La démonstration serait facile à poursuivre. En comparant les deux textes, on ne s'étonne plus du mot qui fut prononcé à l'occasion des corrections : *Accessit latinitas, recessit pietas*.

L'hymnaire réformé d'après les ordres d'Urbain VIII est obligatoire pour toutes les Eglises

[1] Le texte nouveau porte : *Te splendor et virtus Patris* et *Cœlestis urbs Jerusalem*.

qui suivent la liturgie romaine. L'ancien a été conservé, par une disposition spéciale, à Saint-Pierre de Rome, dans la chapelle papale, et chez les grands ordres religieux qui datent d'avant la Renaissance. Qu'il nous soit permis, avec les fils les plus soumis de l'Eglise, de regretter ces hymnes primitives, et d'appeler de nos vœux une ère de paix, où les congrégations romaines pourraient préparer à loisir la restauration de l'ancien texte. Elle nous semble bien difficile dans les temps troublés où nous nous trouvons.

§ II. — *Les Proses*

Les proses n'ont pas été créées tout d'une pièce comme les hymnes latines, imitées des Grecs; mais elles sont le résultat d'une évolution dont les phases sont intéressantes à étudier. Pour cette étude, il faut d'abord remonter jusqu'aux *neumes*.

Nos confrères savent bien que, sauf en carême et dans l'office des morts, le graduel se termine par un verset intercalé entre deux *Alleluia*, et que le dernier de ces deux *Alleluia* finit par des vocalises plus ou moins prolongées sur l'*a* final. Ces modulations s'appellent *neumes*, du mot grec πνεῦμα, qui signifie proprement « souffle, soupir. » D'après le même Amalaire dont nous avons cité naguère le témoignage, et qui était plus versé dans la connaissance du symbolisme médiéval que dans la philologie classique, ces modulations étaient ainsi appelées parce qu'elles étaient comme des élans vers Dieu, des soupirs vers la patrie éternelle. L'étymologie de ce mot, à notre avis, ne doit pas être cherchée aussi loin. L'expression πνεῦμα, dans la rhétorique des Grecs, indique une respiration après un membre de phrase, une coupe de période, et par suite la période elle-même : nous concevons sans peine que, après avoir indiqué une période oratoire, le mot ait été employé pour marquer une période musicale.

Ces *neumes* [1], ou modulations sans paroles, étaient connues de fort bonne heure. Saint Augustin en parle dans un texte resté célèbre et qui paraît avoir inspiré l'explication d'Amalaire que nous venons de rapporter. « Ceux qui chantent, dit le grand docteur de l'Eglise, commencent à manifester leur joie par les paroles des cantiques; puis cette joie atteint chez eux une telle plénitude, qu'ils ne peuvent plus l'exprimer par des paroles, et alors ils délaissent les mots pour chanter des jubilations. Car la jubilation est un chant qui signifie tout le travail du cœur pour rendre ce qu'il ne peut dire. Et à qui peut convenir cette jubilation, sinon à Dieu, qui est ineffable? Car il est ineffable, celui que vous ne pouvez nommer: si vous ne pouvez le nommer, ni le taire non plus, il ne vous reste qu'à jubiler, afin que votre cœur se réjouisse sans parler, et que l'immensité des joies ne soit pas restreinte dans les limites imposées par les mots [1]. » Les *neumes*, employées ainsi dans certains chants populaires que les artisans modulaient au temps de la moisson ou au milieu des travaux de chaque jour, furent appliquées à l'*Alleluia* dans un temps que l'on n'a pu déterminer. Dans tous les cas, cet usage subsistait déjà du temps des Carolingiens. Dès cette époque, les *neumes* s'appelaient aussi *sequentiæ* ou *sequelæ*, parce qu'elles constituaient une suite de l'*Alleluia*, ou bien encore *jubili, jubilationes*, parce qu'elles exprimaient essentiellement l'allégresse et l'effusion de la joie.

Ces mélodies sans paroles dépendaient bien souvent du bon plaisir des maîtres qui les faisaient exécuter. Ceux-ci les variaient à leur gré, et souvent s'efforçaient de leur donner une apparence plus savante en les faisant plus compliquées. C'est ce qui semble être arrivé tout particulièrement dans deux écoles de chants célèbres en ces temps-là, Metz et Saint-Gall. Se basant sur ce principe que l'on trouve toujours une eau plus pure en allant puiser à la source, Charlemagne avait demandé au pape Adrien des maîtres pour enseigner le chant ecclésiastique dans son empire. Ce pontife lui en envoya deux, Pierre et Romain. Le premier arriva jusqu'à Metz ; le second, arrêté par la maladie à l'abbaye de Saint-Gall, finit par s'y fixer. Ils excitèrent l'admiration de tous par leur savoir, et les mélodies *messines (Metenses)* créées par Pierre, furent non moins célèbres que les mélodies *romaines (Romanæ* ou *amœnæ*) dues à Romain. Mais il ne suffisait pas de composer des *neumes*, il fallait encore les faire exécuter, et exécuter de mémoire : les exemplaires de livres liturgiques étaient trop rares pour qu'on pût les mettre à la disposition de tous les chantres du monastère. Or, selon le témoignage de l'un d'eux, c'était chose trop difficile pour une jeune mémoire de retenir ces vocalises sans paroles: *Instabile corculum aufugiunt*. Devenu moine, ce clerc, qui n'était autre que le B. Notker le Bègue (*Balbulus*), chercha longtemps un moyen pour aider à retenir les *jubili*. La providence vint à son aide d'une manière inopinée.

Un moine de Jumièges, qui s'était enfui devant les Normands après la ruine de son monastère, arriva à l'abbaye de Saint-Gall (vers 840) avec un antiphonaire qu'il avait soustrait à leur fureur. Notker étudia ce livre liturgique avec beaucoup d'intérêt, et constata que, en regard de certaines *neumes*, l'*a* final de l'*Alleluia* était remplacé par des paroles. Il saisit immédiatement le parti qu'il pourrait tirer de ce moyen mnémotechnique, et il résolut de l'utiliser à Saint-Gall. Il se mit à composer des paroles pour accompagner le chant des séquen-

[1] *Neume*, employé dans le sens de « modulation », est du féminin. Il est du masculin quand il indique *certains signes musicaux* usités au moyen-âge pour indiquer des « groupes de notes ». Cette distinction des genres est une vraie chinoiserie : nous l'avons respectée, parce que nous n'aimons pas les procédés révolutionnaires, même en fait de langage.

[1] Saint Augustin, *In psalm.* XXXII, *Patrol. lat.* de Migne, t. XXXVI, col. 283.

ces, et, après quelques tâtonnements, il finit par réussir de manière à satisfaire complètement ses maîtres, Iso et Marcellin. Il venait d'inventer les *proses*.

Nous devons d'abord expliquer ce nom de *prose* [1]. Il servait à désigner tout ce qui n'était pas une composition proprement poétique, c'est-à-dire créée d'après les lois de la métrique telle qu'elle était comprise alors. Or, tel était bien le cas pour les proses notkériennes. Elles étaient soumises, semble-t-il, aux lois du rythme, — c'est du moins l'opinion d'un maître particulièrement compétent en ces matières [2]; — elles obéissaient encore le plus souvent aux lois du syllabisme, et elles finirent par être assonancées, au moins sur la fin de la vie du savant religieux. Avant même Adam de Saint-Victor, elles suivaient la triple loi qui avait fini par régler les hymnes elles-mêmes : un rythme précis, une succession régulière des syllabes, enfin des rimes souvent très riches. Mais la distinction établie entre les hymnes et les proses subsista : d'ailleurs, elle pouvait être justifiée par d'autres différences, que nous indiquerons en leur lieu.

Revenons sur nos pas, et essayons de donner une idée exacte des proses, en distinguant les diverses étapes de leur évolution. Disons en passant, et pour n'avoir pas besoin d'y revenir, que ces proses avaient encore divers noms, que l'on rencontre chez les auteurs liturgiques du moyen-âge. Elles s'appelaient parfois « séquences », bien que ce terme, nous l'avons vu, signifiât proprement un neume, un groupe de notes. On les nommait encore *jubili*, *jubilationes*, *cantilenæ*, *cantica*, *carmina*, *laudes*, et même parfois *odæ* et *hymni :* la distinction des genres n'était pas, on le voit, également précise chez tous les auteurs. Il s'agit pour le moment de caractériser les proses primitives, appelées ordinairement « notkériennes. »

L'aspect qu'elles présentent dans la plupart des éditions, c'est une suite de versets plus ou moins longs. Ces versets, à les étudier de près, sont le plus souvent binaires [3], c'est-à-dire qu'ils sont deux à deux, en présentant la même quantité de syllabes : ils se chantaient aussi, paraît-il, sur la même mélodie, nous dirions plus familièrement « sur le même air. » Ils se correspondent, non pas seulement au point de vue de la quantité des syllabes, mais encore par les pauses, qui n'ont jamais lieu au milieu des mots. Parfois aussi la prose commence par une entrée et se termine par une conclusion, l'une et l'autre formées d'un unique verset. Chez Notker, elle ne comporte pas d'assonances ; dans le cas contraire, — et c'est ce qui arrive dans ses dernières œuvres, — elles assonent en *a*, sans que l'assonance soit détruite par les consonnes qui peuvent suivre cette voyelle : *potentiam*, par exemple, assonera avec *regnat*.

Un exemple suffira d'ailleurs pour donner une idée exacte de ces proses. Nous citerons l'une de celles que Notker a composées pour les fêtes des martyrs.

Prologue : Agone triumphali militum regis summi dies iste celebris est populis Christo regi credulis.
1. Hi delectamentum respuerant mundanorum,
2. Et crucem tunc turpem quotidie bajularant.
3. Hos nullius feritas a Christo separat,
4. Quin ad eum mortibus millenis properent.
5. Non carcer ullus aut catena molliunt fortia in Christo pectora.
6. Sed nec ferarum morsus diri martyrum solidum excavant animum.
7. Non imminens capiti gladius territat
8. Fortissimos milites optimi domini.
9. Nunc manu Dei complexi persequentum insultant furoribus quondam crudelibus,
10. Et plebi Christi solamen suppeditant in cunctis laboribus lubrici sæculi.
11. Vos, Christi martyres,
12. Nos valde fragiles.
Conclusion : Precibus nos justo judici sinceris jugiter commendare curate.

C'est lourd et sans élan, il faut bien l'avouer. Nous avons bien là un *jubilus*, un chant de triomphe en l'honneur des martyrs : mais le génie allemand, grave par nature, n'a pas encore pris ici l'essor qui caractérise la vraie poésie.

Voici une prose dont le mouvement est tout autre, et la manière bien différente. Nous citons d'autant plus volontiers cette pièce qu'elle n'a été conservée dans notre missel qu'après avoir subi des mutilations. C'est le *Victimæ Paschali laudes*, attribué à Wipo, chapelain de l'empereur Conrad II. Il a un prologue, mais pas de conclusion : la correspondance des versets n'est pas d'ailleurs partout régulière, en sorte que ce texte lui-même pourrait bien déjà être altéré.

Prologue : Victimæ Paschali laudes immolent christiani.
1. Agnus redemit oves, Christus innocens Patri reconciliavit peccatores.
2. Mors et vita duello conflixere mirando : dux vitæ mortuus regnat vivus.
3. Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?
4. Sepulchrum Christi viventis, et gloriam vidi resurgentis.
5. Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?
6. Angelicos testes, sudarium et vestes.
7. Dic nobis, Maria, quid vidisti in via ?
8. Surrexit Christus, spes mea : præcedet suos in Galilæam.
10. Credendum est magis soli Mariæ veraci quam Judæorum turbæ fallaci.
11. Scimus Christum surrexisse a mortuis vere : tu nobis, victor Rex, miserere.

[1] Dom Baeumer, dans son histoire du bréviaire (en allemand) donne une étymologie à laquelle nous ne pouvons nous rallier. D'après lui, le mot *prosa* s'écrivait primitivement *pro sâ*, et signifiait *pro sequentia* ; il aurait donc signifié proprement les paroles destinées à une séquence.

[2] M. l'abbé Misset, bien connu pour son *Essai philologique et littéraire sur les Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor*, Paris, 1882. Ce savant confrère est d'une compétence exceptionnelle et qui n'a pas d'égale dans tout ce qui a trait à la poésie liturgique, et son exemple est là pour montrer ce que le clergé pourrait faire, s'il se désintéressait moins des questions proprement scientifiques.

[3] Ils sont aussi parfois isolés, dans des proses plus courtes, et qui devaient se chanter dans des offices moins solennels.

Nous nous sommes fait un devoir de publier cette prose, non pas seulement à cause de la place qu'elle occupe dans notre liturgie, mais encore parce qu'elle est le type le plus connu des proses dramatiques, qui ont donné naissance aux mystères. Dans certaines églises, elle n'était pas chantée seulement par deux chœurs qui alternaient. A un certain moment, des prêtres vêtus d'habits sacerdotaux, de tuniques, de chapes et d'étoles, et coiffés d'amicts, intervenaient pour jouer le rôle des trois Maries, Marie Magdeleine, Marie Jacobé et Marie Salomé. Quand le chœur avait chanté : *Dic nobis, Maria...,* l'une d'elles [1] intervenait pour raconter les merveilles de la résurrection du Christ. Après la triple réponse faite à une question trois fois répétée, le chœur chantait les deux derniers versets, où il affirmait la valeur du témoignage de Marie Magdeleine ou des trois Maries, pour terminer par une prière. Ces proses ainsi dramatisées reçurent plus tard des développements et des amplifications, et devinrent les drames liturgiques et religieux du moyen âge.

Que nos lecteurs nous pardonnent cette courte digression : nous allons suivre jusqu'au bout le développement des proses. Entre celles que l'on appelle « notkériennes », et celles auxquelles on a réservé le nom de « adamiennes », il en a existé certainement qui participèrent des unes et des autres et formèrent une transition entre les plus anciennes et les plus récentes. Constatons le fait, sans nous y arrêter plus longtemps. Les proses adamiennes ont été ainsi appelées à cause du moine Adam de Saint-Victor, qui leur a donné leur forme la plus pure et la plus parfaite. Nous n'avons pas besoin de répéter ce que nous avons dit plus haut des lois qui réglaient la composition des proses au moment où il leur donna par son exemple une consécration suprême. Mais nous devons dire qu'Adam de Saint-Victor n'était pas seulement un habile arrangeur de vers et un ouvrier incomparable dans l'art de construire une strophe. Il avait l'inspiration qui distingue le *vates,* et l'élan qui l'élève aux régions les plus sublimes. Et avec cela son imagination ne s'égare jamais sur des images oiseuses, ni sa sensibilité dans de vagues rêveries. Sa langue, claire, mâle et éminemment lumineuse, exprime avec précision et exactitude les vérités les plus ardues de notre religion. Malgré le cadre restreint de cette étude, comment ne pas citer les trois vers suivants, où il parle de la simplicité de Dieu?

Simplex esse, simplex posse,
Simplex velle, simplex nosse,
Cuncta sunt simplicia.

Et les suivants ne sont pas moins beaux, où le poète parle de la Trinité :

[1] Dans le propre de certains diocèses, c'était Marie Magdeleine qui seule répondait aux trois interrogations ; ailleurs, chaque réponse était faite successivement par l'une des trois Maries.

Par majestas personarum,
Par potestas est earum,
Et communis deitas...
Una virtus, unum numen,
Unus splendor, unum lumen,
Hoc una quod alia.

N'oublions pas d'ailleurs qu'il est de l'Ordre de Saint-Victor, et que, comme tel, il aime le symbolisme, si cher d'ailleurs à tout le moyen âge chrétien. C'est pourquoi ses proses renferment les comparaisons les plus belles, dans le genre de celle-ci :

Salve, Verbi sacra parens,
Flos de spina, spina carens,
Flos spineti gloria !
Nos spinetum, nos peccati
Spina sumus cruentati,
Sed tu spinæ nescia !

Nous adhérons donc sans réserve au jugement de M. Félix Clément : « Chacune des proses d'Adam de Saint-Victor est un chef-d'œuvre de lyrisme où la perfection de la forme est jointe à la sublimité du fond : richesse et harmonie des rimes, variété du rythme, élégance et précision du style, délicatesse et choix des expressions, heureuse application des figures de l'Ecriture sainte, beauté des comparaisons, noblesse et profondeur des pensées, chaleur des sentiments, mouvements poétiques d'une force singulière, sublimes élans d'enthousiasme qui ne partent que de l'âme d'un véritable poète : telles sont les qualités qui les placent au rang des plus étonnantes productions de l'esprit humain. » Et nous regrettons vivement que, dans les éditions qui ont été faites des classiques chrétiens, une place spéciale n'ait pas été réservée aux œuvres de ce « poète de génie. » Enfin, nous déplorons encore plus vivement que ses proses aient été supprimées dans l'office liturgique, et nous souhaitons que, avec la permission du Souverain-Pontife, quelques-unes du moins soient introduites dans le propre de certains diocèses.

Nous aurions voulu citer en entier au moins l'un de ces chefs-d'œuvre; les limites de cet article ne le permettent pas. Notre regret est d'ailleurs atténué par cette considération que le *Lauda Sion* est connu partout, et que cette œuvre de saint Thomas d'Aquin donne une idée suffisante de ce qu'étaient les proses « adamiennes, » quand on prend cette expression comme opposée à celle de « notkériennes. »

Nous n'avons pas parlé de la musique qui servait à l'exécution de ces proses. Elle était toujours joyeuse et triomphale, comme il convenait à des œuvres qui dans l'origine s'étaient appelées *jubili, jubilationes,* qui étaient toujours restées dignes de ce nom, et qui se rattachaient encore, par un lien plus ou moins intime, à l'*Alleluia.* Les deux pièces que l'on pourrait nous objecter, en faisant remarquer qu'elles ont reçu le nom de proses, le *Dies iræ* et le *Stabat mater,* ne prouvent rien contre cette affirmation. C'est très improprement que cette appellation leur a été donnée : elles sont, non pas des séquences de l'*Alleluia,* mais des

développements du *Tractus* que l'on chante avant l'Evangile aux jours de pénitence[1].

Ce qui caractérise encore les proses, c'est que, à la différence des hymnes, elles n'ont pas toujours des strophes uniformes, bien que d'ailleurs celles-ci se répondent nécessairement deux par deux à cause des chœurs qui alternent. C'est précisément en variant la mesure et le rythme de ses strophes qu'Adam de Saint-Victor montre toute la souplesse et toute la fécondité de son génie poétique. Quand d'ailleurs les strophes se ressemblent toutes par la longueur et la disposition des vers, la musique varie, comme il est facile de le constater dans le *Veni Sancte Spiritus.* L'expression de la joie, semble-t-il, paraîtrait trop monotone si elle restait toujours la même, et c'est sa variété qui montre toute l'étendue et toute l'intensité de notre bonheur.

Nous n'essaierons pas de raconter l'histoire des proses pendant la fin du moyen âge. Il nous suffira de dire qu'elles jouirent d'une grande faveur durant toute cette époque; à la veille du XVIe siècle, la plus grande partie des propres diocésains en avait au moins une, mais le plus souvent deux et plusieurs pour chaque fête. Sur un si grand nombre, il y en eut nécessairement de fort médiocres. C'est à cause de cela que deux auteurs du XVe siècle, Raoul de Tongres et Gurnez, félicitent les Chartreux et les Cirsterciens de n'avoir jamais chanté de proses. Des conciles particuliers, notamment celui de Cologne en 1536, exprimèrent le désir que le nombre de ces pièces fût restreint dans la liturgie sacrée, en constatant que bien des *prosæ indoctæ* avaient été introduites dans le missel.

Le concile de Trente sembla répondre à ces vœux en décrétant un remaniement du bréviaire et du missel, tout en laissant le soin de ces réformes au Souverain-Pontife. La commission qui fut chargée de ces travaux ne laissa subsister que cinq proses, y compris le *Dies iræ* et le *Stabat Mater*, dont nous avons constaté le caractère exceptionnel. Le *Victimæ paschali* fut sauvé sans doute par son antiquité, le *Veni Sancte Spiritus* et le *Lauda Sion* par leur beauté, sans compter, pour cette dernière prose, la recommandation de saint Thomas d'Aquin. Les raisons de cette sévérité sont faciles à trouver. Plus encore que les hymnes, où l'on retrouvait souvent un mètre presque classique, les proses devaient être considérées comme barbares par les humanistes du XVIe siècle, et, comme telles, être proscrites sans pitié. Elles étaient aussi de création relativement récente; elles ne pouvaient, comme les hymnes, se recommander par leur antiquité, ou, comme beaucoup d'entre elles, se réclamer du nom d'un saint Ambroise ou d'un saint Grégoire. L'hymnaire de chaque église était bien le même pour le fond, et c'est pourquoi on hésita à le supprimer; les proses, au contraire, variaient à l'infini, et il était plus difficile de ramener à l'unité des pièces si multipliées : de là, cette mesure radicale que l'on prit à leur égard. D'ailleurs, les proses se chantaient à la messe, où il semble que tous les détails du culte doivent être l'objet d'une attention particulière : les hymnes se chantaient dans l'office canonial, où l'on pouvait admettre plus facilement des textes non empruntés à l'Ecriture. Ces raisons, — et d'autres qui réclameraient des recherches historiques très spéciales, par exemple l'usage de Rome au XVIe siècle, — nous expliquent la conduite de l'Eglise sur ce point. Elles répondent suffisamment, ce semble, à la question de notre confrère : Pourquoi, dans notre liturgie actuelle, si peu de proses, à côté d'hymnes si nombreuses?

Quant à l'autre question, celle de la différence qui existe entre les unes et les autres, nous croyons y avoir suffisamment répondu dans le cours de cette modeste étude. Reprenons cependant les éléments de cette réponse, pour la mieux préciser et pour la compléter.

Les hymnes et les proses n'ont ni la même origine, ni le même caractère primitif. Les premières, composées à l'imitation des Pères de l'Eglise d'Orient, ont eu dès le principe un vrai caractère poétique. Les secondes n'étaient d'abord que des versets en prose, bien qu'elles fussent soumises à des lois très élémentaires de rythme et d'isosyllabisme. Quand, au XIIe siècle, les hymnes et les proses semblèrent obéir aux mêmes lois en ce qui concerne la composition du vers, il y eut cependant entre elles des différences que nous constatons facilement aujourd'hui. Les hymnes n'avaient que des strophes uniformes. Les proses en comprenaient de très variées au point de vue du nombre et de la longueur des vers; elles n'admettaient qu'une seule loi, celle de présenter des groupes binaires, à cause du chant alternatif des deux chœurs. La strophe des proses est souvent aussi plus vivante, plus gracieuse, plus ailée que celle des hymnes. Celles-ci pouvaient exprimer tous les sentiments de l'âme qui converse avec Dieu, celles-là respiraient essentiellement la jubilation et le triomphe. Nous pouvons dire encore que les proses se chantaient normalement à la messe, et avant l'évangile; les exceptions qui semblent contredire notre assertion sont trop peu importantes pour en infirmer la vérité. Les hymnes étaient réservées pour les différentes heures de l'office canonial.

Nous avons la confiance que cette causerie satisfera notre sympathique correspondant. Nous souhaitons qu'elle inspire à beaucoup de nos lecteurs le goût pour ces sortes de questions et le désir d'étudier l'histoire des institutions liturgiques.

---

[1] Les Dominicains de Salamanque, dans les notes qu'ils ajoutèrent à l'ordinaire de leur missel, en 1576, faisaient remarquer que l'on ne devait pas chanter le *Dies iræ*, parce que c'était contraire à la rubrique, les proses ne devant se chanter qu'après l'*Alleluia.*

Q. — On parle beaucoup en ce moment du mouvement religieux en Angleterre : le cher *Ami* ne pourrait-il pas traiter brièvement quelques-uns des points de l'histoire de l'anglicanisme les plus propres à mettre ses lecteurs au courant du mouvement actuel, à les y intéresser, et surtout à les porter à prier et à faire prier pour la conversion du peuple anglais? Pour commencer par le commencement, le cher *Ami* pourrait-il et voudrait-il bien expliquer brièvement, mais clairement, à ses lecteurs, comment ce peuple qui était depuis si longtemps catholique et qu'on représente comme très attaché au Saint Siège et très dévot envers la sainte Vierge, pendant qu'il était catholique, a pu devenir tout d'un coup protestant?

R. — Nous ferons d'abord remarquer que le peuple anglais qui était catholique depuis neuf siècles et qu'on représente avec raison comme très attaché au Saint Siège et très dévot à la sainte Vierge, pendant qu'il était catholique, ne devint pas protestant *tout d'un coup*. Il ne le devint que peu à peu, très lentement, par surprise encore plus que sous le coup de la violence.

Henry VIII ne partagea jamais les doctrines protestantes. Il les eut en horreur jusqu'à la fin de sa vie. Il ne voulut faire et il ne fit qu'une chose : se débarrasser de l'autorité du Pape qui le gênait, l'empêchait de changer de femmes à son gré, et de satisfaire ses passions lubriques. Son épouse légitime, Catherine d'Aragon, avait cessé de lui plaire. Il s'était épris d'une passion criminelle pour une dame de sa cour nommée Anne Boleyn. A la place de Wharam qui venait de mourir et qui était un bon archevêque, le roi nomma archevêque de Cantorbery, et primat de toute l'Angleterre, un certain Cranmer, homme perdu de mœurs, qui n'avait pas la foi et disait la messe sans y croire. Il lui fit casser son mariage avec Catherine d'Aragon et ratifier solennellement son union avec Anne Boleyn, défendit à son Parlement d'en appeler à Rome, et fit lui-même des démarches pour obtenir du pape, qui était alors Clément VII, qu'il confirmât la sentence de Cranmer. Ce fut en vain. Alors le tyran força son Parlement, en répandant la terreur par des menaces et par les supplices dont il punit ceux qui lui résistaient, à voter un acte par lequel il le reconnaissait comme le seul chef de l'Eglise d'Angleterre, et il obligea sous les peines les plus sévères les évêques et tout le clergé à renoncer à tout rapport avec Rome.

En 1535, et même dès 1534, le schisme était consommé; mais on ne croyait pas généralement que ce fût sans retour. L'opinion commune était que le roi ayant cédé en cela à l'emportement de sa passion, il reviendrait, quand sa passion se serait calmée, à de meilleurs sentiments. Mais ses passions immondes ne firent que s'accroître. De débauché il devint féroce et sanguinaire, et ceux qui avaient compté sur un retour du roi à des dispositions meilleures reconnurent qu'il n'y avait rien à espérer de son vivant. Outre qu'il était poussé par ses propres passions, le tyran l'était encore par celles qu'il avait déchainées autour de lui, celles du conseiller perfide qui fut son mauvais génie, son premier ministre Thomas Cromwel, celles de Cranmer, le prêtre infâme qu'il avait nommé primat de toute l'Eglise d'Angleterre, et celles des seigneurs de son Parlement que l'autorité de Rome gênait et effrayait. Ces passions formaient un torrent d'autant plus redoutable qu'il ne rencontrait plus qu'un obstacle assez faible dans la vénération traditionnelle du peuple anglais pour la papauté dont les déclamations excitées par des luttes entre les deux pouvoirs et la funeste impression produite sur les esprits par le schisme d'Occident avaient diminué le prestige.

Mais la rupture avec Rome ne se fit point *d'un seul coup*. Henry VIII ne la voulait ni définitive ni pleine et entière, mais seulement dans la mesure nécessaire pour pouvoir satisfaire librement ses passions. En 1531, son projet d'épouser Anne Boleyn et d'empêcher le Pape d'intervenir dans ses affaires étant déjà arrêté, il fit mettre tout le clergé d'Angleterre en accusation pour avoir reconnu, contrairement aux statuts du royaume, prétendait-il, les pouvoirs, à son avis exorbitants, du cardinal Wolsey comme légat du Saint Siège, et menaça de l'envelopper tout entier dans la disgrâce que ce cardinal anglais venait d'encourir. Ces sortes de mises en accusation n'étaient jamais bien sérieuses. Simple témoignage de mécontentement. On arrangeait tout avec de l'argent. Le clergé envoya des députés au roi avec un petit présent de cent mille livres sterlings, et il crut que tout était fini. Ce n'était que le commencement au contraire. Henry VIII déclara qu'il n'accepterait cette satisfaction pécuniaire qu'à la condition qu'elle serait accompagnée d'une satisfaction d'un autre ordre par laquelle le clergé reconnaîtrait ses droits. Il voulut que le clergé fît une déclaration par laquelle il le reconnaîtrait « comme le protecteur et le chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. » Les représentants du clergé ne s'attendaient pas à cette exigence. Ils en furent tout d'abord renversés, et déclarèrent que jamais ils ne feraient cette déclaration. Le roi de son côté se montrait inflexible. Trois jours se passèrent en pourparlers. A la fin, l'archevêque de Cantorbéry, Warham — car à cette époque c'était encore Warham qui était archevêque de Cantorbéry — crut avoir trouvé un moyen de concilier les principes catholiques avec les exigences du roi en insérant cette clause : *autant que le permet la loi du Christ*. Henry VIII y consentit.

Avant de signer la déclaration, l'évêque de Durham dit : « Si on veut seulement nous faire déclarer que le roi est le chef du temporel, c'est chose inutile : nul ne le conteste. Si on prétend nous forcer à admettre qu'il est le chef spirituel de l'Eglise d'Angleterre, je proteste, et je veux que ma protestation soit inscrite sur le registre des délibérations. »

Le primat Warham fit une protestation semblable. On les laissa protester.

Ces évêques bien intentionnés, et ne manquant point de conscience, mais d'un caractère faible et

ayant des vues très courtes, ne s'apercevaient point que la démarche qu'ils venaient de faire, en se reconnaissant coupables pour avoir accepté l'autorité d'un légat du Saint Siège en Angleterre, annulait leurs protestations. Au lieu de se tenir fermes sur le terrain de la résistance comme l'avaient fait avant eux, en pareille circonstance, saint Anselme et saint Thomas de Cantorbéry, ils venaient d'entrer dans la voie des compromis et des concessions qui devait les conduire jusqu'au schisme.

Tout le mal vint de là.

Les liens entre l'Eglise d'Angleterre et Rome n'étaient point brisés. Le roi lui-même correspondait avec le Pape.

C'est au commencement de 1531 que Henri VIII exigea cette satisfaction. L'année suivante, au mois d'août, l'archevêque de Cantorbéry, Warham, mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Henry VIII lui donna pour successeur avant la fin de l'année l'indigne Cranmer. Il obtint pour lui des bulles du Pape qui avait été trompé par cet hypocrite, et qui ne savait pas qu'il était débauché, luthérien, marié en secret, et capable de tout. Cranmer fut sacré le 30 mars de l'année 1533. Le nouveau primat fit publiquement, selon l'usage, serment d'obéissance au Pape.

Seulement, à la rentrée du Parlement, Henry VIII exigea de tous les membres, des évêques comme des autres, ce qu'il appela le serment de succession, et qui consistait à le reconnaître comme le seul chef suprême de l'Eglise d'Angleterre. La clause restrictive : « autant que le permet la loi du Christ, » avait été supprimée.

Le primat Warham n'était plus là. L'évêque de Durham, Tunstall, qui avait protesté en 1531, avait pris peur. Il prêta le serment demandé. Tous les autres évêques, à l'exception de Fisher, évêque de Rochester, en firent autant. Plus tard, sous le règne d'Edouard VI, quand on voulut les obliger à renoncer aux doctrines et aux pratiques catholiques pour embrasser le protestantisme, plusieurs résistèrent. Mais dans le serment qu'on leur demandait en 1533 ils ne voulurent voir qu'un caprice du roi, une exigence tyrannique fort regrettable, mais à laquelle on pouvait se soumettre, disaient-ils, pour éviter de plus grands maux. Parmi ces maux, celui qui leur paraissait le plus grand de tous, c'était la prison et la mort. Ce fut le sort du chancelier Thomas Morus et de l'évêque Fisher. Cette démonstration de la suprématie du roi produisit une grande impression. Elle fut du reste corroborée par des exécutions vraiment épouvantables.

Assurément le seul boulevard qui pût arrêter l'invasion du protestantisme en Angleterre était tombé. D'ailleurs, à part cette erreur capitale contre la suprématie de l'évêque de Rome, personne ne songeait à introduire en Angleterre les doctrines protestantes, le roi-pape moins que personne. Non seulement il ne favorisa pas les doctrines protestantes, mais il fit porter par son Parlement un bill destiné à les arrêter. Ce bill est tout simplement barbare. Il contient six articles.

1o Le corps de N.-S. est réellement présent dans l'Eucharistie.

2o La communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire au salut.

3o Il est interdit aux prêtres de se marier.

4o Les vœux de chasteté doivent être observés.

5o Les messes privées doivent être conservées.

6o L'usage de la confession auriculaire est utile et nécessaire.

Voici maintenant les douces pénalités édictées contre les délinquants.

1o Contre ceux qui écriront ou parleront contre le 1er article, peine de mort.

2o Contre ceux qui pécheront contre les cinq autres articles, la peine ordinaire de félonie.

3o Les prêtres ou les religieux mariés seront d'abord punis de prison et de confiscation de leurs biens, et, en cas de récidive, ils seront punis de mort.

4o Quiconque aura dédaigneusement refusé de se confesser et de communier aux époques d'usage sera, la première fois, puni d'amende et de prison, et, à la seconde, puni comme félon.

Telle est la religion pleine de mansuétude qu'Henri VIII laissa à l'Angleterre quand il mourut en 1547.

Des esprits peu clairvoyants pouvaient croire que, grâce à cette législation draconienne, les doctrines protestantes ne pénétreraient jamais dans la Grande-Bretagne. Le roi-pape se flattait de cet espoir. Il ne s'était pas inquiété de prévoir que peu de temps après sa mort un nouveau pape de huit ans, Edouard VI son fils et successeur, à la persuasion d'un oncle luthérien, ouvrirait la porte qu'il avait fermée, condamnerait les doctrines qu'il avait imposées, imposerait les erreurs qu'il avait condamnées, et sous les mêmes pénalités qu'il avait édictées lui-même, que tout au moins il commencerait cette œuvre, et que ses successeurs l'achèveraient, et que l'Angleterre deviendrait peu à peu protestante.

Mais Henry VIII avait bien d'autres soucis : il s'occupait surtout de savoir comment il s'y prendrait pour changer de femmes, en faisant couper la tête à celles qui ne lui plaisaient plus. Quant à la question de savoir si l'Angleterre deviendrait protestante, cela l'inquiétait peu. Cela n'inquiétait pas le peuple qui ne voyait rien de changé dans sa religion. Mais cela aurait dû inquiéter vivement les évêques dès 1531, au moment où ils reconnurent le roi comme le seul chef de l'Eglise d'Angleterre « autant que le permet la loi du Christ. »

Principiis obsta. Ce qu'on pourrait traduire ainsi : Si vous voulez préserver une nation catholique du malheur d'être poussée à la dérive vers les pires erreurs et même à l'apostasie, opposez-vous par tous les moyens possibles, même par des sacrifices matériels et en renonçant à des avantages temporels considérables, à la formation non

seulement d'un épiscopat indigne et sans conscience, mais simplement d'un épiscopat sans énergie de caractère et sans largeur de vues.

Q. — Un jeune homme se destinait au ministère séculier en pays étranger; et cela par générosité, et sans doute par un mouvement surnaturel : ce pays manquant de prêtres, les conditions du ministère y sont plus fatigantes, mais aussi plus consolantes et plus sanctifiantes qu'en France. Il est dans un séminaire spécial, aux frais de ce diocèse lointain auquel il se destine, et auquel il sera incorporé à l'époque de son sous-diaconat.

La ferveur ayant baissé, il veut renoncer à son premier dessein et rester en France.

Je demande quelles sont ses obligations au for interne et au for externe.

Que doit faire son confesseur ? Le taxer d'inconstance et d'infidélité à la grâce sans doute ? Cette inconstance, est-ce un péché mortel ?

L'inspiration antérieure à laquelle il avait obéi peut-elle être considérée comme une vocation, et quoique il persiste dans son dessein d'être prêtre, faut-il lui appliquer les règles établies par les théologiens sur l'obligation qu'on a, au moins *per accidens*, de suivre sa vocation ?

Au for externe et canonique, à quoi peut-on l'obliger ?

R. — La vie des prêtres qui vont de France en Amérique pour y suppléer à la pénurie du clergé séculier dans certains Etats du Nord n'est ni la vie religieuse, ni la vie de missionnaire proprement dite ; c'est même, généralement parlant, une vie tout aussi séculière, pour ne pas dire plus séculière encore que la nôtre, vu les mœurs du pays. Il y a bien là, d'un certain côté, quelque chose d'analogue au ministère des missions, puisqu'il s'agit, en fait, de convertir des infidèles ou de lutter contre l'hérésie protestante.

Mais tout cela ne constitue pas un genre de vie pour lequel la vocation surnaturelle, comme on l'entend ordinairement, soit nécessaire. C'est affaire de goût personnel, d'aptitudes spéciales, souvent besoin d'apostolat au grand air et utilité de quitter la terre natale pour des raisons privées ; parfois aussi attrait surnaturel pour un labeur qui, sur plus d'un point, n'est pas sans analogie avec celui des missionnaires en pays infidèles.

Le jeune homme dont vous parlez peut fort bien avoir éprouvé ce dernier mouvement de la grâce, sans qu'il y eût là ce qu'on a coutume d'appeler au sens naturel « la vocation. »

D'ailleurs, peu importe la nature exacte de cette sollicitation qui l'a fait entrer dans un séminaire à destination lointaine.

Aujourd'hui, dites-vous, il n'est plus dans les mêmes dispositions. Il n'a qu'une chose à faire, c'est de renoncer à son projet et de rester en France. Ce changement de volonté peut être plus ou moins excusable, suivant qu'il aura procédé d'un mépris formel de la grâce, ou seulement d'une variation légitime d'appréciation et de décision, fondée sur un examen de circonstances tout d'abord imprévues, mal connues, ou insuffisamment étudiées. C'est là, en tous cas, une affaire à régler entre Dieu et sa conscience. Il ne serait tenu à poursuivre son projet qu'autant qu'une loi, un précepte, une promesse, ou un vœu l'y obligeraient. A lui et à son confesseur de voir si ce lien existe, et si, ayant réellement existé, il *persiste* encore *mutatis circumstantiis*.

Mais si ce lien de justice extrinsèque ne se rencontre pas, il ne reste plus qu'à s'en tenir à ce que nous disions tout à l'heure : Infidélité à la grâce, plus ou moins grave, ou changement de conseil parfaitement légitime et exempt de culpabilité. Le confesseur, avant de taxer ce jeune homme d'inconstance ou d'infidélité, devra mûrement étudier son cas ; si enfin, il y a péché quelque part dans cette perte de l'ancienne disposition, il lui donnera l'absolution et le laissera tranquillement poursuivre sa vocation sacerdotale dans le clergé séculier de France. Voilà pour le for interne.

Au for externe c'est une autre affaire. Nous ne savons pas de quel séminaire colonial il s'agit ; ignorant les conditions imposées aux jeunes gens qui entrent dans la maison, et les usages du lieu, nous ne pouvons répondre que d'une manière abstraite, dans la rigueur des principes.

Or, il est évident que votre jeune homme est tenu, en justice, à payer les frais de son éducation dans ce séminaire qui n'a dû, ce semble, se charger de lui qu'en vertu d'un pacte implicite de fidélité, lequel se trouve rompu par le fait de son renoncement à l'apostolat qu'il avait embrassé. C'est une question pécuniaire à régler entre lui et le supérieur de cette maison. Une fois cette affaire terminée, nous ne voyons pas ce qui pourrait l'empêcher de continuer ailleurs ses études ecclésiastiques.

Q. — Auriez-vous approuvé, comme moi, un confesseur dans la décision qui suit ?

Un homme d'affaires s'étant confessé à lui autrefois lui exposa que, ayant fait payer d'avance les honoraires à ses clients, et certains procès étant demeurés sans conclusion, certaines petites sommes lui étaient restées à devoir à ces clients : les sommes ne paraissant pas importantes, 5 francs environ, et l'excès strictement dû comme complément de la matière grave étant insignifiant.

D'autre part cet homme d'affaires étant scrupuleux, craignant un certain déshonneur à cause de ce semblant de restitution, et ayant un certain travail à faire pour réviser ces comptes, le confesseur l'a dégagé de toute obligation. C'était d'ailleurs un homme de bonnes œuvres. Le confesseur a-t-il bien fait ?

R. — Si cet homme d'affaires était réellement redevable à ses clients, si l'obligation de justice était certaine et évidente, on ne voit pas comment et pourquoi il a pu être désobligé. Quand la matière n'est pas grave, il s'ensuit seulement que l'obligation de restituer n'est pas *sub gravi*, mais non qu'elle n'existe pas. Le scrupule de l'homme d'affaires, s'il n'est pas de nature à obscurcir son jugement sur l'existence et la gravité de ses obligations, doit l'amener plus facilement à rendre le bien d'autrui. La crainte du déshonneur, qui résulterait de la restitution, ne paraît guère sérieuse, surtout quand la restitution peut se

faire en secret et d'une manière occulte qui n'éveille aucun soupçon. Les bonnes œuvres ne peuvent valoir pour la restitution, qu'autant qu'il est impossible de restituer aux personnes lésées. Le travail nécessaire, pour faire la révision des comptes, n'est pas non plus en soi une cause excusante, à moins que ce travail ne soit moralement impossible, ou peut-être improportionné avec le résultat peu important qu'on pourrait en espérer. En résumé nous ne voyons pas, dans ce qui nous est dit par notre correspondant, de raison qui excuse absolument de l'obligation de restituer : sinon, peut-être, que la matière n'étant pas grave, et devant se répartir entre plusieurs clients, qui, ayant chacun peu de chose à prétendre, seraient censés renoncer à leur droit, et faire condonation de ce qu'ils auraient payé au delà du strict nécessaire. Dans ce cas, nous conseillerions pour plus de sûreté à l'homme d'affaires de leur rendre quelques services, si possible, ou de les indemniser de quelque manière.

Q. — 1° Les prêtres des missions ou colonies qui viennent en France en congé de convalescence en conservant leur titre canonique de curé ou de vicaire ont-ils, durant la traversée, les pouvoirs de juridiction qu'ils avaient les uns sur les autres dans leur diocèse commun, et en conséquence peuvent-ils validement s'absoudre ? Et le pourraient-ils s'ils appartenaient à différents diocèses ?

2° Les jeunes prêtres canoniquement incorporés à un diocèse colonial ou à une mission, mais n'ayant encore reçu aucun pouvoir de juridiction, aucun titre canonique de curé ou de vicaire, peuvent-ils, en se rendant à leur diocèse respectif, se confesser les uns les autres pendant la traversée en mer ?

3° De quelle juridiction relève la mer ? Autrement dit, à qui appartient-il de donner les pouvoirs de confesser les passagers ou marins aux prêtres qui s'embarquent pour une traversée plus ou moins longue ?

R. — Les prêtres qui ont reçu du Souverain-Pontife une juridiction déléguée universelle peuvent absoudre en tous lieux tous les fidèles qui se présentent à eux.

Les *curés*, parce qu'ils ont une juridiction *ordinaire* et *personnelle*, peuvent absoudre leurs *paroissiens* partout. En dehors de ces cas, la juridiction sur mer, *en dehors du cas de mort*, doit être demandée à l'évêque du diocèse d'embarquement. C'est ce qu'a décidé le Saint-Office, le 17 mars 1869, en réponse à une lettre de l'évêque de Nantes : « Eminentissimi Patres... decreverunt : Posse sacerdotes iter arripientes ab Ordinariis locorum, unde naves solvunt, adprobari, ita ut, itinere perdurante, fidelium secum navigantium confessiones valide ac licite excipere valeant, usque dum perveniant ad locum ubi alius superior ecclesiasticus juridictione pollens constitutus sit. Cavendum tamen ab ipsis Ordinariis ne ejusmodi facultatem tribuant sacerdotibus qui idonei non fuerint recogniti ad tramites concilii Tridentini, Sess. 23, *de Reform.*, cap. 15. »

L'interprétation de ce décret a soulevé plusieurs difficultés, comme l'indique Lehmkuhl, t. II, n. 386 ; mais elles ne concernent pas les cas qui nous sont proposés et auxquels nous répondons :

Ad I. Nous pensons qu'un curé peut absoudre son vicaire sur mer, dans le cas où celui-ci continuerait à avoir son domicile dans la paroisse, parce qu'on peut le considérer comme un paroissien. Si le vicaire ne devait plus retourner dans la paroisse, bien qu'il gardât encore son titre de vicaire, le curé ne pourrait certainement pas l'absoudre, parce qu'il n'aurait plus la juridiction ordinaire personnelle accordée par le droit sur les paroissiens et pouvant être exercée partout.

Un vicaire ne peut certainement pas absoudre son curé pendant la traversée en vertu des pouvoirs qu'il avait comme vicaire, parce qu'il n'avait qu'une juridiction déléguée par l'évêque de son diocèse et que cette juridiction ne peut s'exercer que dans le diocèse même.

Ad II. Non, il faut une délégation de l'évêque *unde navis solvit.*

Ad III. La mer ne relève d'aucune juridiction ; toutefois, par une fiction du droit, un navire sortant d'un port à destination d'un autre port est regardé comme une maison appartenant au diocèse auquel appartient le port du départ, et c'est à l'évêque de ce port qu'il faut demander la juridiction, comme l'a déclaré la S. Congrégation de l'Inquisition dans la décision que nous donnons plus haut.

Il y a des Sociétés de missionnaires qui ont obtenu des pouvoirs particuliers à ce sujet ; mais comme ce sont des indults, on ne peut les apprécier qu'autant qu'on en connait les termes propres.

Q. — Quæro a te utrum juveni, oneribus familiæ et paternitatis se subtrahere cupienti, talem unionem quærere liceat quæ naturali concupiscentiæ possit satisfacere, vitatis simul onanismi flagitio et onere paternitatis.

R. — Licet omnino. Hæc enim intentio contrahendi matrimonium, in quantum est « remedium concupiscentiæ », non est quid essentiæ vel proprietatibus matrimonii formaliter oppositum. Qui enim ita agit, proprie contractum a suo fine naturali non avertit, siquidem duplex ille finis ab omnibus agnoscitur : primarius, id est prolis procreatio ; secundarius, qui vel in « concupiscentiæ remedio, » vel in mutuo morali conjugum levamine consistit.

Cavendum tamen ne volitio secundarii finis expresse in detrimentum primarii redundet, quod sane eveniret si juvenis ille, ratus totam rem matrimonialem essentialiter et licite intra limites venereæ satisfactionis absolvi, directe vel indirecte, efficaciter tamen, naturale opus fœcundationis impediret.

Cavendum etiam ne sola, propter se, delectatio voluptuosa quæratur. Hoc est enim peccatum (leve saltem, in opere aliunde licito), et perturbatio legis moralis quæ prohibet quominus unquam

voluntatis humanæ gaudium simpliciter sistat in creatura, qua licet uti tantummodo velut medio ad finem.

Secluso igitur hoc duplici periculo, nimirum lædendi finem primarium matrimonii aut admittendi delectationem quæ non referatur ad finem ultimum, non sane peccaret juvenis ille qui, abhorrens ab onanismo et ab alio quovis opere fœcundationi opposito, negative se haberet quoad procreationem prolis, ac nihil expresse in re matrimoniali nisi remedium concupiscentiæ quæreret.

Et certe ita evenit, Ecclesia consentiente et adprobante, in nuptiis eorum qui manifeste, propter ætatem provectam aliamve rationem, primarium finem contractus matrimonialis nequaquam possunt intendere.

Q. — Quelles sont les principales Revues anti-maçonniques de France, le caractère spécial, l'adresse et le prix de chacune d'elles ?

R. — Cette question a son importance et son utilité pratique pour les prêtres en notre temps de lutte contre le grand ennemi moderne.

Donc voici :

La Franc-Maçonnerie démasquée, paraissant tous les mois par fascicules d'une cinquantaine de pages in-18. — Adresse : M. Petithenry, 8, rue François Ier, Paris,— Prix : 6 fr. par an pour la France, 7 fr. pour l'étranger (plus 0,50 si le recouvrement se fait par la poste).

Cette revue, la plus ancienne de toutes, a paru longtemps à Grenoble sous le haut patronage de Mgr Fava. Depuis 1893 elle a été transportée à Paris et fait partie des nombreuses publications dues au zèle des PP. Assomptionistes. Elle est et s'efforce d'être de plus en plus contre la secte une revue « documentaire » donnant des pièces originales, de nombreux extraits des publications maçonniques, des noms de francs-maçons (ministres, sénateurs, députés, etc.), et fournissant ainsi aux journaux catholiques, aux conférenciers, aux hommes d'étude, les textes authentiques dont ils pourront tirer parti.

Elle tient bien au courant des actes, des progrès et des défaites de la maçonnerie française.

Revue mensuelle, *religieuse, politique, scientifique,* faisant suite à la publication : *Le Diable au* XIXe *siècle,* du docteur Bataille, paraissant tous les mois par fascicules d'une soixantaine de pages in-8. — Adresse : Delhomme et Briguet, éditeurs, 83, rue de Rennes, Paris. — Prix : France, six francs par an ; étranger, huit francs.

Cette revue est spécialement un organe de combat contre la *Haute-Maçonnerie* et le *Satanisme contemporain.* Elle est aussi consacrée à l'examen, selon la science catholique, des faits surnaturels du prétendu spiritisme et autres manifestations diaboliques constatées. Son volume considérable lui permet d'insérer *in extenso* un certain nombre de pièces antimaçonniques. On y trouve aussi les principaux articles ayant trait aux questions maçonniques parues dans le mois.

L'Anti-Maçon, *revue spéciale du mouvement anti-maçonnique,* paraissant tous les quinze jours (1 et 16 de chaque mois), par fascicules de 16 pages in-8. — Adresse : A. Pierret, éditeur, 37, rue Etienne Marcel, Paris. — Prix : France, un an 4 fr., six mois, 2 fr. 50 ; étranger, un an, 5 fr., six mois, 3 fr.

Cette revue, fondée le premier janvier 1896, est l'organe officiel de la *ligue du Labarum anti-maçonnique,* ordre catholique militant pour la défense des droits et des biens de l'Eglise contre la franc-maçonnerie. — La *ligue du Labarum,* qui renferme parmi ses membres un certain nombre de prêtres et beaucoup de laïques très vaillants, semble destinée à combattre le bon combat et s'étend de plus en plus à Paris et en France.

L'*Anti-Maçon* a le privilège de compter parmi ses rédacteurs les fondateurs de la ligue qui, écrivains distingués, se cachent sous leurs noms de guerre : F † Paul de Regis et K † de Borgia. Ce dernier y publie des révélations inédites d'un grand intérêt sur l'*occultisme* contemporain, où il fut lui-même, avant sa conversion, acteur et témoin. — Miss Diana Vaughan collabore aussi à l'*Anti-Maçon* chaque mois par des articles sur les palladistes français.

La France chrétienne, *revue catholique hebdomadaire.* — Directeur : M. A. de la Rive.

Elle paraît chaque semaine en fascicules de 12 pages in-8. — Adresse : rédaction et administration, 33, rue du Cherche-Midi, Paris. — Prix : France, 6 fr. pour un an ; étranger, 8 fr.

La *France chrétienne* est devenue une revue expressément anti-maçonnique depuis janvier dernier — sous l'impulsion de son nouveau directeur M. A. de la Rive, le conférencier connu, l'auteur des remarquables ouvrages : *La femme et l'enfant dans la franc-maçonnerie universelle... Le Juif dans la franc-maçonnerie,* etc.

La *France chrétienne,* organe de combat très actuel, par là même qu'elle paraît plus souvent que les revues similaires, enregistre semaine par semaine toutes les manifestations maçonniques ou anti-maçonniques qu'on trouve ainsi groupées ensemble, extraites de divers journaux, amis ou ennemis, avec les observations et réfutations nécessaires.

Mémoires d'une ex-palladiste, *parfaite initiée indépendante,* publication mensuelle par Miss Diana Vanghan (Jeanne-Marie-Raphaëlle) paraissant par fascicules de 30 pages in-8o. — Adresse : M. Pierret, éditeur, 37, rue Etienne-Marcel, Paris. — Prix : unique pour tous les pays, 1 fr. le numéro, 12 fr. pour un an.

Miss Diana Vaughan est la célèbre luciférienne qui, par la protection de la très sainte Vierge et par l'intervention de Jeanne d'Arc, fut amenée à la foi et à l'Eglise dans le courant de l'année dernière.

Son Eminence le cardinal Parocchi, cardinal vi-

caire de Léon XIII à Rome, écrivait à la néophyte récemment convertie : « *Votre conversion est un des plus magnifiques triomphes de la grâce que je connaisse.* » — Puis, parlant de la *Revue* de Miss Diana, le cardinal ajoutait : « Je lis en ce moment vos *Mémoires*, ils sont d'un intérêt palpitant. »

De fait, les révélations de l'ex-palladiste sur les origines de la franc-maçonnerie, sur son éducation luciférienne, sur les manifestations du démon dans les loges, en un mot sur les personnes et les choses de la haute maçonnerie ont, aux yeux de tout homme sérieux, une valeur et une importance de premier ordre.

Signalons enfin aux prêtres qui s'intéressent à la lutte contre la franc-maçonnerie dans le monde eutier, la

RIVISTA ANTIMASSONICA, *periodico quindicinale*, paraissant tous les quinze jours par fascicules d'une vingtaine de pages in-8°. — Adresse : direction et administration, Via dei Fornari, n° 16, p. 1 (presso Piazza Venezia) à Rome. — Prix : abonnement pour un an, Italie 5 fr.; étranger, 6 fr.

La *Rivista anti-massonica*, fondée en 1895, mensuelle d'abord, est depuis janvier 1896 bimensuelle.

Elle sert d'organe à l'*Union anti-maçonnique*, association de lutte contre la franc-maçonnerie, établie à Rome avec l'approbation du Souverain-Pontife. — Une *Union anti-maçonnique de France*, reliée à celle de Rome, a été fondée à Paris (adresse : M. Gabriel Soulacroix, 7, rue d'Aboukir, Paris.)

L'*Union anti-maçonnique* a pour le moment pour but spécial de préparer le *Congrès anti-maçonnique international* qui doit avoir lieu à la fin du mois de septembre prochain.

CONGRÉGATIONS ROMAINES

S. C. des Rites

I

21 février 1896.

Quel est le sens de la clause : *dummodo non omittatur missa conventualis vel parochialis, officio diei respondens, ubi eam celebrandi adsit obligatio*, que l'on rencontre dans les indults qui permettent une messe solennelle ou une messe basse le jour de la solennité extrinsèque d'une fête.

« S. R. C... declaravit obligationem in casu quoad missam conventualem, officio diei respondentem, adesse pro Ecclesiis in quibus ea die fit officiatura choralis, juxta decretum 6 junii 1888, ad II ; quoad vero missam parochialem, eam officio diei conformem esse debere quando peragenda sit cum applicatione pro populo.

II

PLATIEN.[1]

21 février 1896.

I. Quand l'évêque va à la cathédrale soit pour célébrer l'office divin, soit pour y assister, on doit sonner les cloches. — II. A la question si les chanoines sont tenus d'accompagner l'évêque lorsqu'il est revêtu de la cappa ou de l'habit de chœur, la S. C. des Rites répond : *Stetur cæremoniali et decretis.* — III. A l'exposition privée, quand le prêtre bénit le peuple avec le saint ciboire, celui-ci doit être recouvert du voile huméral. — IV. Le cimetière étant bénit, l'église qui lui est contiguë n'est pas censée bénite, et *vice versa*.

III

24 février 1896.

Saint Thomas, évêque de Cantorbéry, est élevé au grade double-mineur pour toute l'Eglise.

IV

QUEBECEN.[2]

6 mars 1896.

I. Quand la solennité d'une fête est, en vertu d'un indult, transférée au dimanche suivant ou anticipée au dimanche précédent, on peut, au jour où l'on récite l'office de cette fête, dire une messe basse dans un oratoire strictement privé et une messe de *Requiem* le corps étant présent ; l'obligation d'appliquer la messe *pro populo* reste fixée au jour de l'incidence, et aussi pour les évêques le pouvoir de conférer les ordres.

II. On ne peut placer ces solennités transférées au jour de la Circoncision, à la fête de la Sainte-Trinité, au jour octave de l'Epiphanie, au dimanche de la Passion, au dimanche de *Quasimodo*.

III. Quand il y a plusieurs solennités à transférer en même temps, on donne la préférence à la plus digne, et la moins digne est transférée au premier dimanche libre.

IV. Quand l'indult est accordé, l'obligation de faire la solennité du titulaire de l'église le dimanche subsiste même pour les paroisses où les fidèles ont célébré la fête par dévotion au jour de l'incidence.

V. Il faut prendre au sens rigoureux les termes de l'indult par rapport aux dimanches où l'on peut faire la translation de la solennité.

VI. La solution n'est pas donnée.

VII. Quand l'indult est accordé aux *églises*, il s'étend aussi aux *oratoires publics*, mais non aux oratoires *privés* des hospices, des collèges et des autres communautés.

REMARQUES

Nous signalerons la modification de la discipline de l'Eglise par rapport à la messe dans les oratoires privés et la messe de *Requiem* le corps

[1] Piazza.
[2] Québec.

présent, qui étaient absolument défendues au jour de l'incidence des fêtes dont on transférait la solennité. Désormais, en vertu de ce décret, la défense n'existe plus que pour le jour de la solennité.

V

ROMANA [1]

14 mars 1896.

Le chant à la messe

An intonationes hymni angelici ac symboli, necnon singulæ modulationes a celebrante in missa cantata exequendæ, videlicet orationum, præfationis, orationis dominicæ et cum relativis responsionibus ad chorum pertinentibus, ex præcepto servari debeant prout jacent in missali, an mutari potius valeant juxta consuetudinem quarumdam ecclesiarum?

S. R. C... censuit rescribendum : *Affirmative ad primam partem; negative ad secundam, et quamcumque contrariam consuetudinem esse eliminandam, juxta decretum 21 aprilis 1873.*

VI

BASILEEN. [2]

14 mars 1896.

I. Aux fêtes de saint Pierre Damien et de saint Alphonse de Liguori, on ne change pas le troisième vers de l'hymne *Iste confessor*.

II et III...

IV. Quand la fête des saintes Reliques se célèbre, en vertu d'un indult, le dimanche dans l'octave de la Toussaint, on l'omet les années où la Toussaint tombe le dimanche; on ne pourrait la transférer à un jour libre qu'en vertu d'un indult.

V. VI...

VII

ROMANA. [3]

16 avril 1896.

Jours où la messe est interdite dans les oratoires privés

Quinam vere sint solemniores dies, in quibus pro omnibus peculiare indultum non habentibus missæ sunt vetitæ in privatis Oratoriis?

S. R. C... rescribendum censuit : *Illi per se sunt solemniores in casu, qui describuntur in Cæremoniali episcoporum, lib. II, cap.* XXXIV, *n. 2, et de præcepto servantur.*

S. Pœnitentiaria apostolica

DUBIA QUOAD ABSOLUTIONEM COMPLICIS IN PECCATO TURPI

Eminentissime Domine,

Jam quæsitum fuit a S. Pœnitentiaria : « An incurrat censuras in absolventes complicem in peccato turpi latas, qui complicem quidem absolvit, sed complicem qui complicitatis peccatum in confessione non declaravit. »

Et S. Pœnitentiaria, die 16 maii 1877, respondendum censuit : *Privationem jurisdictionis absolvendi complicem in peccato turpi et adnexam excommunicationem, quatenus confessarius illum absolverit, esse in ordine ad ipsum peccatum turpe, in quo idem confessarius complex fuit.*

Hanc vero responsionem quidam ita interpretantur, ut excommunicatio in absolventes complicem lata fere semper eludi possit. Siquidem ad hoc sufficeret pœnitentem complicem a confessario præmoneri de peccato hujusmodi non declarando. Sic enim, juxta eosdem, absolvens complicem semper immunis a censura evaderet.

Ad præcavendos in re tanti momenti abusus, postulans duas sequentes quæstiones Sacræ Pœnitentiariæ proponit :

I. An effugiat censuras in absolventes complicem in re turpi latas confessarius qui complicem, sed de peccato complicitatis in confessione tacentem, absolvit, quamvis certus sit complicem non adiisse alium sacerdotem, nec ideo fuisse absolutum a peccato complicitatis. Ratio dubitandi videtur esse, quia in tali casu, quamvis peccatum complicitatis non subjiciatur clavibus a pœnitente, confessarius tamen non potest absolvere complicem ab aliis peccatis, quin, eo ipso, indirecte saltem, eum absolvat a peccato complicitatis, quod scit non adhuc fuisse clavibus rite subjectum, neque ideo remissum.

II. An incurrat censuras in absolventes complicem in peccato turpi latas, confessarius qui, ad vitandas præfatas censuras, induxit *directe* vel *indirecte* pœnitentem complicem ad non declarandum peccatum turpe cum eo commissum, et deinde complicem absolvit, sed peccatum complicitatis non declarantem.

Ratio dubitandi est quia *nemini sua fraus patrocinari debet;* insuperque si, talia agendo, confessarius censuras præcaveret, jam prohibitio absolvendi complicem sub pœna excommunicationis illusoria plerumque videretur.

Directe autem confessarius inducit pœnitentem, quando positive et explicite eum præmonet de tacendo peccato complicitatis, quia v. g. illud jam novit et declaratio illius esset inutilis. *Indirecte* vero inducit, quando confessarius suadere conatur pœnitentem, sive quod actio turpis cum ipso commissa non est peccatum, sive saltem non tam grave, ut de ipso inquietari debeat; unde pœnitens concludit ipsi licere non declarare tale peccatum, et ab eo declarando revera abstinet.

Sacra Pœnitentiaria, mature consideratis expositis, et approbante Sanctissimo Domino Nostro Leone PP. XIII, declarat : *Excommunicationem reservatam in Bulla* Sacramentum pœnitentiæ *non effugere confessarios absolventes vel fingentes absolvere eum complicem, qui peccatum quidem complicitatis, a quo nondum est absolutus, non confitetur, sed ideo ita se gerit, quia ad id confessarius pœnitentem induxit, sive directe, sive indirecte.*

Datum Romæ in sacra Pœnitentiaria, die 19 februarii 1896.

R. Card. MONACO, P. M.

A. Can. Martini, S. P. *Secretarius.*

S. C. des Indulgences

Formalités à suivre pour renouveler toutes les stations du chemin de la croix dans une église où il est légitimement etabli.

Utrum in casu quo, ob crucium vetustatem vel ob aliam justam causam, renovari debeant stationes Viæ Crucis in eadem ecclesia sive oratorio in quo rite cum omnibus documentis ut supra a Sancta Sede præscriptis erectæ reperiebantur, præfata omnia et singula documenta denuo oretenus sive in scriptis postulanda sint; vel sufficiat tantummodo novarum stationum benedictio a sacerdote legitime ad id deputato?

RESP. : *Dummodo præsumi possit perseverare*

[1] Rome.
[2] Bâle.
[3] Rome.

consensum eorum ad quos pertinet, negative quoad primam partem, quoad secundam sufficere tantummodo novarum stationum benedictionem.

REMARQUES

Ainsi, quand le chemin de la croix a été légitimement établi avec toutes les formalités requises dans une église, si on veut le remplacer par un autre en changeant les croix de bois, il faudra faire bénir toutes les nouvelles croix par un prêtre muni de pouvoirs spéciaux, mais on ne sera pas obligé de demander la permission de l'Ordinaire, ni des autres supérieurs de l'église, soit de vive voix, soit par écrit, si l'on peut légitimement présumer que leur consentement n'a pas été révoqué.

S. C. de l'Inquisition

De multiplici impedimento consanguinitatis ex intermedio stipite

Beatissime Pater,

Non raro contingit in Gallia matrimonio jungi sponsos in secundo æquali consanguinitatis gradu devinctos, quorum subinde soboles, post secundam generationem, easdem iterum in eodem gradu prohibitas nuptias appetit contrahere ; ex quo fit ut, in hoc posteriore casu, sponsis duplex communis stipes originis existat, unus quidem principalis et remotior, in quarto gradu, alter vero intermedius et proximus, in secundo.

Jamvero, in his circumstantiarum adjunctis, non una est auctorum sententia circa numerum impedimentorum eaque declarandi necessitatem.

Alii enim unicum putant dari in casu dirimens impedimentum consanguinitatis, nimirum in secundo æquali gradu, nec ulterius, tacto semel stipite proximiori, esse attendendum ad stipitem remotiorem quarti gradus, eo quia, aiunt, prohibet canonica jurisprudentia quominus stipes idem bis in enumeratione impedimentorum adhibeatur.

Alii e contra, præter impedimentum præfatum secundi gradus, de quo nulla esse potest controversia, duplex aliud haberi contendunt quarti gradus æqualis impedimentum, necessario, sub periculo nullitatis, declarandum ; unum quidem, dum sponsi linea per avum, et linea sponsæ per aviam, usque ad communem stipitem quarti gradus protenditur, alterum autem, dum, inversa ratione, ad eumdem gradus quarti stipitem ducitur linea sponsi per aviam, atque per avum linea sponsæ : nec isti auctores læsam reputant allatam superius regulam quæ vetat utique ne utraque linea simul per eamdem personam transeat, minime vero impedit transitum per duas diversas, mariti et uxoris (avi et aviæ) personas, intermedium stipitem constituentes.

Quidam demum utramque sententiam existimant in jure probabilem, nec ad validitatem matrimonii referre utrum prima (de unico impedimento) an posterior (de triplici impedimento) adhibeatur in praxi.

His positis, quandoquidem in dies crescit lugendus sane numerus matrimoniorum inter consobrinos, ad compescendos angores conscientiæ, episcopus Cenomanensis ad pedes Sanctitatis Tuæ provolutus, humiliter postulat sequentis dubii solutionem :

In casu stipitis intermedii (secundi gradus) ex duobus inter se iterum (in secundo gradu) consanguineis constituti, utrum unicum existat et declarari debeat in libello supplici dispensationis impedimentum consanguinitatis, videlicet illud solum quod ex hoc proximiori stipite intermedio procedit ;

An insuper duo alia habeantur et declaranda sint impedimenta, provenientia ab remotiori stipite communi (quarti gradus) per lineas in stipite intermedio conjunctas.

Fer. IV, die 11 martii 1896.

In Congne genli S. Rom. et Un. Inquis., proposita suprascripta instantia, Emi ac Rmi Dni Cardinales Inqres Genes, præhabito Rmorum Consultorum voto, respondendum decreverunt :

Negative ad 1m, Affirmative ad 2m.

Sequenti vero fer. V 12 di, SSmus D. N. Leo Div. prov. Pp. XIII, in audientia r. p. D. Adsessori S. O. impertita, relatam sibi Emorum Patrum resolutionem benigne adprobare dignatus est

J. Mancini Can. Magnoni, *S. R. et U. I. Not.*

REMARQUES

Voici le cas réduit à sa plus simple expression :

Deux cousins germains se sont mariés ensemble et ont eu plusieurs enfants. Leurs petits enfants, qui sont entre eux cousins germains du côté de leurs parents, sont encore doublement liés au quatrième degré du côté de leurs aïeuls. Dans la demande de dispense, devra-t-on se contenter de parler du second degré de consanguinité, ou bien sera-t-on obligé en outre de mentionner les deux autres empêchements du quatrième degré? La S. Congrégation de l'Inquisition se prononce pour l'obligation de mentionner aussi les degrés les plus éloignés.

S. C. du Concile

Séance du 17 août 1895

I. Causes jugées *per summaria precum*

I

CANTONIS TICINI.[1]

Postulatum episcopi circa capituli cathedralis consuetudinem in servitio chorali

Le chapitre de l'église cathédrale Saint-Laurent de Lugano obtient un indult qui lui permet de continuer pendant dix ans, *si tamdiu*, les trois usages suivants, qui remontent à une concession de la Nonciature en 1812 :

1o De ne chanter la messe conventuelle qu'aux fêtes de précepte, même supprimées, et les autres jours de dire une messe basse pendant que le chœur récitait les petites heures.

2o De chanter, les samedis, une messe votive de la Sainte-Vierge pour l'accomplissement d'un legs, ou une messe de *Requiem* chaque fois qu'il y a une fondation, à la place de la messe conventuelle, sauf à faire célébrer celle-ci par un chanoine en l'absence du chapitre, à l'heure qu'il voudra.

3o De réciter pendant tout l'hiver l'office divin à la sacristie, et de faire célébrer la messe conventuelle à une heure libre, sans que les chanoines soient obligés d'y assister.

Les deux dernières concessions avaient d'abord été refusées ; mais le chapitre insista en rappelant l'indult de la Nonciature, en 1812, et gagna sa cause.

[1] Canton du Tessin.

II

PARENTINA. [1]

Jus præsentandi ad beneficia parochialia

Au diocèse de Parenzo, il y a un certain nombre de paroisses dont le curé est présenté soit par une famille particulière, soit par l'assemblée des chefs de famille.

Cela n'empêche pas le concours. Plusieurs fois l'année, l'évêque tient des examens généraux où peuvent se présenter tous les prêtres qui désirent concourir pour les diverses paroisses et où il délivre un certificat de science valable pour six ans. Quand il s'agit de pourvoir un poste particulier, les aspirants se font inscrire et les examinateurs pro-synodaux donnent leurs notes, puis la liste est soumise à l'acceptation du gouvernement et enfin au vote de l'assemblée paroissiale, qui choisit le curé qu'elle désire dans la liste approuvée et le propose à l'évêque.

Il s'est trouvé qu'un seul candidat se soit présenté et qu'il ait été refusé par l'assemblée communale. L'évêque demande ce qu'il doit faire dans ce cas pour ne pas laisser la paroisse sans curé.

La S. Congrégation répond : *In casu episcopus iterum invitet patronos ad præsentandum sacerdotem jam idoneum renunciatum in concursu, eosque moneat quod si, absque legitima causa illum recusent, eidem dabit canonicam institutionem.*

II. Causes in Folio

I

SPOLETANA. [2]

Nullitatis matrimonii

Dilata. — Renvoyé.

II

RAVENNATEN. [3]

Matrimonii

On avait d'abord essayé d'établir la nullité par suite du défaut de consentement pour violences faites à l'homme ; comme la preuve n'était pas facile à faire, on établit la non consommation par le fait de la séparation absolue des époux depuis le moment du mariage, bien qu'ils aient eu auparavant des relations coupables, et on obtint du Souverain-Pontife la dispense *a matrimonio rato et non consummato.*

III

ALBINGONEN. [4]

Matrimonii

Impotentia mulieris. — *Dilata.*

IV

ARIANEN. [5]

Onerum

Il s'agit de la question si fréquente en Italie de savoir qui, dans les chapitres, supportera la taxe de 30 0/0 exigée par le fisc. La S. Congrégation la regarde comme une charge qui pèse, non pas sur telle ou telle prébende, mais sur la masse commune et doit être supportée par tous les chanoines au *prorata* de leurs revenus.

[1] Parenzo.
[2] Spolète.
[3] Ravenne.
[4] Albenga.
[5] Ariano.

V

MEDIOLANEN. [1]

Pontificalium

Confirmation d'une décision portée le 27 avril 1895 contre le prévôt de S. Maria della Scala, au sujet de l'usage des insignes pontificaux.

VI

GALTELLINOREN. [2]

Privationis parœciæ

Un curé, âgé de 76 ans, ayant été privé de sa paroisse, la S. Congrégation ne permit pas d'exécuter la sentence avant qu'on ait pourvu par l'assignation d'un autre bénéfice à son honnête entretien.

Comme l'évêque voulait lui imposer l'obligation de célébrer uniquement dans l'église de son nouveau bénéfice, il en appela une seconde fois à Rome et obtint la levée de la défense.

S. C. des Rites

PLACENTINA IN HISPANIA [3]

13 août 1895.

Proscription de la toile de Nipa pour les linges liturgiques

La *nipa* est une plante qui fournit une toile qui ressemble beaucoup à celle du lin, mais d'un prix bien supérieur à celle-ci. Comme le fil qu'on en tire est exploité comme ceux des autres plantes textiles, et non comme ceux des cocons défendus par le décret de la S. Congrégation des Rites, du 15 mai 1819, plusieurs églises d'Espagne crurent pouvoir s'en servir pour les vêtements sacrés et les linges d'autel.

On demanda cependant à la S. Congrégation des Rites s'il était permis d'user de cette toile dans le culte divin. La S. Congrégation répondit négativement, mais en la tolérant pour certains cas, jusqu'à la destruction des vêtements et linges qu'on en avait faits : c'était la reproduction de la réponse du 15 mai 1819 relative au coton.

I. Utrum ex tela, sive panno, vulgo *nipis*, possint confici corporalia, pallæ, aut saltem amictus et mappæ ?

II. Quatenus negative ad primum : utrum uti liceat iis jam confectis ?

Resp. Ad I. *Negative ad utramque partem.*

Ad II. *Affirmative, tantum quoad albas, amictus et mappas, usquedum consumentur.*

[1] Milan.
[2] Galtelli-Nuoro.
[3] Plasencia.

Le gérant : J. Maitrier.

LANGRES. — IMPRIMERIE MAITRIER ET COURTOT.

L'AMI DU CLERGÉ et les livres

1° Consultations

Q. — On ne manque pas de *Vies de Jésus-Christ*. Quelle est celle que vous recommanderiez le plus volontiers pour la moyenne des lecteurs catholiques ?

R. — Sans hésitation aucune nous répondrons : prenez et faites lire celle que M. l'abbé Lesêtre a publiée tout récemment sous ce titre : *Notre-Seigneur Jésus-Christ dans son saint Evangile* [1]. Il paraît bien difficile qu'on dépasse jamais la perfection de ce travail, étant donné le public auquel il s'adresse. Car ce n'est ni un ouvrage de grande critique savante, à la manière allemande, ni une œuvre de simple vulgarisation, sans souci des préoccupations de l'heure présente en fait de controverse biblique.

M. Lesêtre a écrit son livre pour cette moyenne de lecteurs dont parle notre correspondant, moyenne courante où se trouve en fait comprise la presque totalité des catholiques, même le clergé. Bien peu de gens ont le goût et le loisir de se livrer à des études approfondies d'exégèse scripturaire ; il faut pour une pareille besogne des dispositions et des moyens d'étude qui ne sont à la portée que de quelques privilégiés. Combien chez nous, par exemple, à part les professeurs d'écriture sainte et quelques autres exceptions rares, combien seraient en état d'entrer fructueusement dans le détail si complexe des problèmes de linguistique, de philologie, d'histoire, de chronologie, de géographie, de paléographie, d'herméneutique, etc., qu'a suscités, depuis une cinquantaine d'années surtout, la discussion critique des textes de l'Ancien et du Nouveau-Testament ?

M. Lesêtre, un de nos plus érudits exégètes de l'heure actuelle, a fait ce travail avec tout le soin que peut inspirer la sainte passion du texte sacré ; et c'est le résultat, la quintessence de ses études personnelles qu'il nous offre aujourd'hui, sous une forme simple, sans apparat d'érudition, facilement abordable, séduisante et fructueuse pour tous. Ce n'est point là, avons-nous dit, un livre de haute science. Gardez-vous d'en conclure que ce n'est pas un livre savant. Il l'est au contraire, et beaucoup, mais l'auteur a eu la modestie et la grande habileté de ne pas le laisser voir : ce qui nous semble, pour une œuvre de ce genre, constituer deux bons mérites à la fois, car il présente ce double avantage de se laisser lire par le premier venu et de ne donner prise à aucun reproche de la critique la plus minutieuse.

Si ce n'était peut-être s'exposer à lui faire tort auprès de certains lecteurs superficiels, nous dirions que M. Lesêtre paraît avoir voulu faire un travail de « vulgarisation scientifique » en mettant à la portée de tout le monde les résultats les plus incontestés des études bibliques contemporaines sur l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ telle que nous l'offre la lecture synoptique des quatre évangélistes.

Car ce n'est ni dans la tradition, ni dans la légende, ni même dans les déductions plus ou moins fondées d'une interprétation pieuse, que l'auteur puise le texte de sa vie de Jésus-Christ. Il le prend tout bonnement dans l'Evangile, et jamais ailleurs, et l'on avouera que c'est d'une bonne et très sûre méthode. La trame de la narration est tout entière dans la traduction des passages évangéliques, complétés au besoin et comparés entre eux par une judicieuse concordance. L'auteur explique les endroits difficiles, relie entre elles les différentes scènes du récit sacré et, sans y mettre rien de son invention personnelle, arrive à écrire une histoire suivie, merveilleusement ordonnée et facile à suivre, de toute la vie du Sauveur.

Nous connaissons à peu près toutes les monographies de ce genre publiées en notre langue depuis cinquante ans. Le souci de la vérité nous oblige à dire qu'aucune à coup sûr ne nous a paru plus satisfaisante que celle-ci au double point de vue du fond et de la forme. Il faut la faire lire à nos laïques : l'auteur a beaucoup pensé à eux en l'écrivant. Elle ne leur offrira pas, il est vrai, ces charmes poétiques de style et d'ornementation imaginative, ce je ne sais quoi de moderne et de naturaliste, de trop séduisant pour l'imagination, que certains auteurs contemporains ont essayé d'introduire dans un si grave sujet. Les laïques eux-mêmes ne s'en plaindront point. Instinctivement, leur bon sens chrétien s'offusque de toutes ces fioritures superficielles, de tous ces trucs d'art mondain qui leur gâtent l'idéal sévère et majestueux de la physionomie du Rédempteur. M. Lesêtre fait de l'histoire, rien de plus ; et comme il l'écrit fort bien, on a ici la dose d'art littéraire qui convient, sans aucune diminution de l'impression sanctifiante et profonde que porte avec elle dans tous les cœurs la vérité sacrée de cette histoire.

Que nos confrères nous permettent de le leur dire en passant : ils ont besoin de lire cette *Vie de Jésus-Christ*. Nous ne sommes point de ceux qui voudraient condamner nos modestes apôtres des campagnes à joindre aux préoccupations de leur zèle pratique sacerdotal le travail spéculatif d'un bénédictin ou d'un membre de l'Institut. Non, certes ! A chacun sa besogne, sa vocation, son rôle spécial, dans l'immense échelle de la hiérarchie intellectuelle ecclésiastique. Aux savants de profession, la science et les subtiles enquêtes de l'érudition biblique ; aux ouvriers du champ évangélique, le rude labeur quotidien de la moisson des âmes. Mais enfin, l'on nous approuvera sans doute de demander au clergé actif et paroissial qu'il s'intéresse, dans la mesure possible et conve-

[1] Un fort vol. gr. in-8, avec gravures, de XII-596 p. — Paris, Lethielleux ; pr. : 7,50.

nable, aux triomphes scientifiques de la foi, et profite de l'heureux secours qu'il peut en retirer dans son ministère, pour la sanctification et la rédemption des pécheurs.

L'ouvrage de M. Lesêtre est un de ces livres précisément — trop rares encore dans notre littérature — qui donnent la note juste que réclame le clergé, le résumé condensé de toutes les nouveautés sérieuses et sûres, sous une forme absolument pratique, au triple point de vue de la méditation privée, de la prédication publique et de la lecture courante.

Le lecteur nous saura gré peut-être de lui mettre sous les yeux la série et l'ordre des chapitres qui composent le volume.

Ire PARTIE : *L'enfance et la vie cachée de Notre-Seigneur.*

L'attente du Rédempteur. — L'Incarnation. — Jésus vivant en Marie. — La naissance du Sauveur. — La visite des Mages. — La vie cachée.

IIe PARTIE : *La vie publique de Notre-Seigneur.*

La prédication de saint Jean-Baptiste. — Le baptême et la tentation de Notre-Seigneur. — Notre-Seigneur et les premiers disciples.

Le premier voyage à Jérusalem. — Le séjour en Judée et en Samarie. — Prédication de l'Evangile en Galilée. — Miracles symbolisant la puissance de l'Evangile. — Miracles symbolisant la rémission des péchés. — La question du Sabbat. — Le sermon sur la montagne. — L'ambassade de saint Jean-Baptiste. — L'odieuse calomnie des pharisiens. — Les paraboles du royaume des cieux. — Miracles dans la région du Lac. — La première mission des Apôtres. — Le pain de vie.

Hostilité croissante contre le Sauveur. — Humiliations futures et Transfiguration du Fils de Dieu. — Jésus à la fête des Tabernacles. — L'aveugle-né et le bon Pasteur.

Instruction aux Apôtres. — Dernière mission en Galilée. — Les paraboles sur la vie chrétienne. — Voyage en Pérée et en Judée. — L'avant dernière semaine.

La manifestation solennelle du Messie au Temple. — Dernières discussions avec les sectaires. — Prophéties sur la ruine de Jérusalem et la fin du monde. — La dernière Cène. — Dernier entretien après la Cène. — Agonie, arrestation, condamnation. — Le jugement de Pilate. — La mort sur la croix. — La sépulture.

IIIe PARTIE : *La vie glorieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

La résurrection. — Les apparitions en Galilée et l'Ascension.

Quand nous aurons ajouté que l'auteur a joint à son livre : 1o une carte de la Palestine pour l'intelligence des voyages de Jésus-Christ, 2o une table des textes évangéliques par chapitres et versets, 3o une table des termes moins connus qui se trouvent expliqués dans le cours de l'ouvrage, nous aurons dit tout le nécessaire pour mettre le lecteur à même d'apprécier la haute valeur de cet ouvrage hors ligne, déjà arrivé à son septième mille en moins de trois ans, et que nous souhaitons vivement voir occuper la place d'honneur à laquelle il a droit dans toutes les bibliothèques de presbytères.

— Bien que nous n'y soyons pas directement sollicités par la question de notre correspondant, nous ne voulons pas quitter cet intéressant sujet sans communiquer aux clients de l'*Ami* une bonne nouvelle qui leur fera plaisir.

Entraîné sans doute par la vitesse aquise, et obligé aussi un peu par le succès de son premier travail, M. Lesêtre vient de donner à sa *Vie de Jésus-Christ* la suite qu'elle appelait tout naturellement, sous ce titre : *La sainte Eglise au siècle des Apôtres* [1].

Nous sommes très heureux de n'avoir rien à retrancher, rien à atténuer, à propos de ce second volume, des éloges donnés tout à l'heure à son aîné [2]. C'est le même but, atteint avec le même succès, la même méthode, le même souci de la fidélité historique et du respect de la narration sacrée, puisée toujours à la bonne source, dans tous les livres du Nouveau-Testament.

Voici d'ailleurs toute la distribution de l'ouvrage.

Ire PARTIE : *L'Evangile parmi les Juifs.*

La Pentecôte et la première prédication de saint Pierre. — Premières tentatives contre la diffusion de l'Evangile. — Le martyre de saint Etienne. — Ses conséquences. — Paix de l'Eglise, baptême du centurion Corneille. — Persécution et dispersion des Apôtres.

IIe PARTIE : *L'Evangile parmi les Gentils.*

Prédication des Apôtres dans le monde païen. — Première mission de saint Paul. — Le Concile de Jérusalem. — Seconde mission de saint Paul. — Séjour de saint Paul à Corinthe. — Troisième mission de saint Paul. — D'Ephèse à Corinthe. — L'Epître aux Romains. — De Corinthe à Jérusalem. — Saint Paul devant les Juifs. — Les épîtres de Césarée. — L'appel à César. — Le voyage et le séjour à Rome. — Saint Jacques le Mineur. — L'Epître aux Hébreux. — La persé-

[1] Un fort vol. gr. in-8, avec gravures, de xII-670 p., Paris, Lethielleux ; pr. : 7,50

[2] Une simple observation. M. Lesêtre nous permettra de lui faire remarquer que le tracé graphique des voyages de saint Paul sur la carte qui accompagne son volume ne présente pas toute la netteté désirable. On sait combien compliqués et difficiles à suivre sont ces voyages. Pour le premier, on a eu tort de ne mettre qu'une ligne pour les « aller et retour » par le même chemin ; le second est assez bien tracé ; le quatrième, comme il convenait un peu d'ailleurs, se perd... dans la mer ; mais c'est surtout le troisième qui nous semble par trop indébrouillable. Celui qui sait le texte par avance ne risque guère de s'égarer ; mais pour les autres nous souhaitons un tracé (en couleur) qui offre clairement à l'œil un fil conducteur continu aisé à suivre *indépendamment* du texte.

cution de Néron. — Les derniers voyages de saint Paul. — Le martyre de saint Paul et de saint Pierre.

IIIe PARTIE : *La fin du siècle apostolique.*

La ruine de Jérusalem. — La persécution et l'hérésie. — Saint Jean et les sept églises d'Asie. — L'Apocalypse. — L'épître de saint Clément. — Les dernières années de saint Jean. — L'Epître à Diognète. — Les conquêtes de l'Eglise. — L'organisation de l'Eglise. — Le dogme et la morale. — Les sacrements. — Le culte chrétien.

La vie de l'Eglise au premier siècle et aujourd'hui.

Nous avions déjà des Vies de saint Paul et de saint Pierre, des essais historiques sur les origines de l'Eglise, moins cependant que de *Vies de Jésus-Christ,* dont nos catalogues de librairie catholique sont un peu trop encombrés. Cette période du premier siècle, capitale entre toutes pour l'histoire de l'Eglise, avait maintes fois tenté la plume de nos bons écrivains d'histoire religieuse et d'apologétique.

Mais tout cela manquait d'ensemble, de synthèse et de suite. M. Lesêtre a profité des travaux de ses devanciers pour nous tracer un tableau des premiers développements de la société chrétienne depuis la mort de son divin Fondateur jusqu'à la fin du siècle apostolique. C'est, si l'on veut, une « Histoire des Apôtres » et en particulier une « Histoire de saint Paul et de saint Pierre, » mais surtout une véritable et assez complète Histoire de l'Eglise pendant toute la période du Ier siècle. Si le sujet n'est pas nouveau, le coup d'œil d'ensemble qu'on nous offre ici l'est assurément ; nouvelle aussi et très heureuse cette manière de fondre harmonieusement dans une peinture qui représente la vie organique de l'Eglise tout entière, les différents épisodes de l'histoire apostolique, qu'on nous avait un peu trop accoutumés à ne voir que séparément.

La vie de saint Paul n'est pas tout ce qu'il faut savoir du premier siècle chrétien, pas plus que celle de saint Pierre, ni celle d'aucun des apôtres, ni même celle de tous les apôtres réunis ensemble. Le tableau complet exige d'autres couleurs, d'autres traits qui, pour sembler purs détails accessoires au premier abord, n'en ont pas moins une importance souveraine dans l'ensemble. M. Lesêtre ne néglige rien : il fait vivre à la fois l'Eglise tout entière dans ses Papes, dans ses premiers évêques, dans le développement de son dogme, de sa morale, dans l'institution des cérémonies de son culte, dans sa bonne et mauvaise fortune, dans ses gloires comme dans les premières hontes qui l'ont attristée ; et tout cela constitue une anatomie très exacte et détaillée de toutes les parties qui concourent à la constitution de cet organisme vivant qu'est l'Eglise catholique.

Est-ce pur hasard ou intention préconçue ? Nous ne saurions le dire au juste. Mais, ce qui est certain, c'est que la lecture du volume amène involontairement le lecteur à comparer l'Eglise d'autrefois avec celle d'aujourd'hui ; et cette comparaison nous paraît être un des bons fruits, un des plus incontestables mérites de l'ouvrage.

M. Lesêtre s'est d'ailleurs, lui aussi, trouvé tout naturellement amené à faire de cette comparaison comme la conclusion pratique de son livre. Le dernier chapitre qu'il a écrit sur *La vie de l'Eglise au premier siècle et aujourd'hui,* s'il n'est pas de tous le plus « historique », passera cependant pour le meilleur de tous, pratiquement parlant, tant est profond et fécond l'enseignement qui s'en dégage. Rien ne vaut les leçons de l'histoire pour apprendre à juger sainement la marche de la vie humaine. On se scandalise aujourd'hui d'entendre dire que l'Eglise, immuable héritière des paroles de la Vie éternelle, a dû, elle aussi, comme les vulgaires choses de la terre et du temps, subir les influences transformatrices de la loi d'évolution. M. Lesêtre n'a point de peine à rassurer là-dessus les âmes timorées, et, parmi tant de bonnes pages, nous tenons pour excellentes celles où il montre, l'histoire en main, l'identité séculaire de la personnalité substantielle de l'Eglise, vivante toujours de la même vie dans son organisation hiérarchique, dans ses conquêtes, dans sa doctrine, sa morale, ses sacrements, son culte. Grattez le vernis superficiel que la succession des âges a fatalement déposé à sa surface, toujours vous retrouvez au fond, invariablement semblable à lui-même, fixe comme l'éternité, le grand organisme surnaturel de la société chrétienne, dont la charpente est et restera dans l'avenir exactement telle que l'a voulue et instituée son fondateur le Fils de Dieu Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Autre chose encore. On se scandalise aussi beaucoup de nos jours de voir souillée par tant d'erreurs et d'immoralités la robe immaculée de l'épouse du Christ ; et les âmes simples, ignorantes, s'attristent. C'est plaisir de voir comment M. Lesêtre relève puissamment leur courage. Pour cela il a un procédé infaillible. Il lui suffit de rappeler les premières douleurs de notre Mère la sainte Eglise à son berceau. La souffrance est la loi même de sa vie ; jamais elle ne cessera de souffrir tant que ses enfants seront des hommes, tant que le sacrifice et la contradiction seront la raison d'être de sa mission rédemptrice, comme il est arrivé, pendant sa vie mortelle, à son Maître Jésus-Christ. Les hérésies, les scandales de toutes sortes, les apostasies ne lui ont point manqué dès l'aurore de son histoire. Qu'avons-nous donc à tant nous inquiéter de la voir subir le même douloureux sort aujourd'hui, et, pour les mêmes causes, porter la même croix, verser les mêmes larmes réparatrices !

Laissons plutôt l'auteur nous donner ici la conclusion de son œuvre :

« Si l'Eglise du premier siècle et celle d'aujourd'hui ne sont qu'une seule et même Eglise et l'épouse toujours vivante de Jésus-Christ, la parole du divin Maître qui lui a promis la perpé-

tuité s'est donc vérifiée jusqu'à ce jour. Un passé de dix-neuf siècles garantit l'avenir jusqu'à la fin des temps. Le chrétien doit comprendre que nulle opposition ne triomphera de l'œuvre divine. En voyant ce qu'ont fait et ce qu'ont souffert ses aînés du premier âge, il doit toutefois se rappeler que, si le triomphe de l'Eglise est assuré, le salut de chacun ne peut l'être que par la lutte, la patience, le renoncement à un monde encore païen dans ses idées, ses goûts et ses mœurs, l'attachement inviolable à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne doit pas s'étonner de voir l'Eglise persécutée, le nom du Sauveur méconnu et maudit, et ses disciples méprisés. Loin de le décourager, loin d'écouter la voix trompeuse qui l'appelle dans le camp des indifférents et des incrédules, il doit s'attacher avec plus d'amour à cette sainte Eglise militante qui seule peut le conduire au bonheur éternel. »

Citer ces paroles et affirmer qu'elles sont amplement justifiées par la lecture des deux volumes de M. Lesêtre, c'est, croyons-nous, faire d'une pareille œuvre un éloge suffisant pour la recommander efficacement à l'attention et à l'absolue confiance du clergé.

Q. — L'*Ami du Clergé* paraît pratiquer admirablement la doctrine de large charité qu'il enseigne ; il ne repousse aucun indigent et, sans acception de parti ou de personne, il donne l'aumône de ses lumières à tous ceux qui la sollicitent. Voilà un exorde insinuant, penserez-vous, Monsieur le Directeur, et vous n'aurez pas tort ; je sens tout le premier que j'en ai besoin. Deux raisons me font craindre un peu que vous hésitiez à m'admettre au bénéfice des faveurs que vous avez tout droit de réserver avant tout aux membres de votre nombreuse famille, dont je ne suis pas. Je lis assez régulièrement et avec intérêt votre excellente Revue : on me la communique ; mais vous chercherez en vain mon nom sur la liste de vos abonnés. De plus, ma situation n'est sans doute point de celles qui méritent de vous intéresser beaucoup : je suis précepteur, et c'est surtout au clergé actif que vous avez l'habitude de vous adresser. Vous voilà édifié sur mon compte et en état d'apprécier la raison d'être de mes précautions oratoires. Ceci dit, je me risque tout de même. Voici mon cas.

Je suis chargé de l'éducation de deux enfants dans la famille (plus catholique du côté de la femme que du côté du mari) d'un médecin qui a de très hautes et très fréquentes relations dans le monde de la science. On reçoit beaucoup dans cette maison, où j'ai l'occasion de voir défiler, surtout pendant le temps de la villégiature, des célébrités de Paris *di primo cartello*. Les gens avisés, d'éducation très délicate, s'abstiennent de jamais dire un mot qui puisse, même indirectement, me mettre à la gêne. Quoi qu'ils pensent au fond, ils savent éviter les allusions aux questions religieuses, et, pour l'ordinaire, si un mot malheureux leur échappe, la maîtresse de la maison, femme de beaucoup d'esprit, sait intervenir à temps pour aiguiller habilement la conversation sur une voie où je n'aie pas à redouter un choc désagréable.

Tous n'en sont pas là, malheureusement ; et malgré toutes les précautions possibles, il m'arrive encore assez souvent de me trouver en face de gens (médecins, professeurs de sciences et autres) qui, soit malice, soit bonne foi réelle, profitent de ma présence pour me jeter plus ou moins délicatement à la figure des points d'interrogation fort indiscrets sur la controverse religieuse, biblique principalement.

Le père de mes enfants, qui m'affectionne et m'estime cependant, ne se prive pas toujours de la secrète satisfaction de me voir dans l'embarras ; il fait doucement et le plus gentiment du monde chorus avec ses confrères. D'où il résulte que je n'ai à choisir qu'entre ces trois partis : me taire, ce qui ne vaut rien dans ce monde-là ; esquiver la question par une boutade plaisante, par un mot d'esprit, ce qui n'est pas toujours possible, ni bon ; ou bien faire face à l'ennemi crânement, ce qui est fâcheux en cas de défaite ou de victoire insuffisante. Cette dernière attitude serait pourtant de beaucoup la meilleure. Je connais ces gens là, Monsieur le Directeur, et puis vous assurer qu'ils sont pour la plupart, dans l'arrière fond de leur esprit, plus accessibles qu'on ne croit à l'impression d'une bonne réponse qui les frappe. Il est très rare, par exemple, qu'ils osent revenir jamais sur un terrain qu'ils ont senti une bonne fois leur glisser sous les pieds ; c'est autant de gagné, sans parler du travail latent de réflexion qui se fait inconsciemment dans leur esprit quand un bon germe de vérité y a par hasard été déposé au moment opportun.

Vous devinez maintenant la question que je vous demande la permission de vous poser. Donnez-moi des armes ; dites-moi où je pourrais en trouver qui ne soient ni trop chères, ni trop difficiles à manier. Le temps me fait défaut pour l'entraînement d'un pareil exercice. Pour vous éviter l'ennui de répondre longuement à une consultation trop vague, je vous prie de remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'apologétique générale sur tous les sujets possibles. En histoire, en dogme et en morale, j'ai ce qu'il me faut, ou à peu près, pour me tirer d'affaire. Mais c'est surtout sur le point précis des conflits entre la Bible et les sciences naturelles que portent nos controverses. On évite de me parler médecine ; mais ces Messieurs supposent que je dois en savoir assez long sur la création en six jours, les origines de l'humanité, l'évolution, etc., pour résoudre les *antinomies*, comme ils disent, de la révélation et de la science contemporaine.

Connaissez-vous un livre court, sûr et bien documenté, qui puisse pratiquement me servir de manuel de discussion sur ces différents sujets ?

Ma lettre est longue ; vous m'excuserez ; mais je tenais à vous préciser le but de ma requête et à vous faire voir comment vous rendriez encore service à la cause de l'Eglise en venant à mon secours.

R. — Mais non, cher Monsieur, nous ne considérons point comme gent irrégulière et négligeable la catégorie des prêtres qui s'adonnent à l'enseignement dans les préceptorats. Sous l'approbation de leurs Ordinaires respectifs ils constituent un bataillon fort utile dans la grande armée des soldats du ministère sacerdotal. Ils peuvent rendre et rendent en fait à l'Eglise, dans le milieu où la Providence les a placés, de très grands services. Comme les autres, ils sont nos amis, donc...

Quant au reproche que vous vous faites vous-même de n'être pas de nos abonnés, vous pouvez facilement vous l'éviter pour l'avenir. C'est à vous d'y voir.

Pour faire face à toutes les difficultés de votre situation (qui est d'ailleurs celle de beaucoup de vos confrères du clergé) il vous faut trois choses : de l'étude, des armes et de l'exercice.

Des armes, c'est-à-dire des arguments et des livres, on en trouve partout ; nous allons vous en indiquer parmi les meilleurs. L'exercice, ce n'est

pas là ce qui vous manque ; vous trouvez même en avoir trop. Reste l'étude ! Voilà l'essentiel, la « théorie » que rien au monde ne peut suppléer. Vous auriez tort de croire que le meilleur ouvrage possible, le plus parfait manuel d'apologétique, peut, du jour au lendemain, vous mettre en état de combattre avec chance de succès. Dans ces délicates matières de controverse, où il faut savoir tant et si bien pour détruire efficacement le mauvais effet produit dans l'esprit de nos contradicteurs par l'objection la plus saugrenue, le prêtre doit avoir à sa disposition autre chose que de l'intelligence et de la mémoire. Il est de toute nécessité qu'il se familiarise, par une étude sérieuse, avec son sujet, qu'il le « creuse » à fond et le possède pleinement pour être sûr de ne point échouer devant des surprises désagréables dans la mêlée. Permettez-nous donc de vous dire : travaillez, et beaucoup, et tout exprès, ces questions importantes qu'on agite autour de vous, et puisque vous êtes dans un milieu de gens sérieux et savants, mettez-vous en mesure de leur répondre avec l'autorité que donne l'assurance de la vraie science acquise. Ceci dit, arrivons aux livres.

Vous voulez des armes de précision, à longue portée, pas chères, faciles à porter. Voilà bien des exigences à la fois. Heureusement que l'arsenal catholique est bien fourni : nous n'avons que l'embarras du choix.

Tout d'abord, vous devriez avoir sous la main le *Dictionnaire d'Apologétique* de Jaugey [1]. Il ne remplit pas toutes les conditions posées, il est vrai; son prix est un peu élevé, 25 francs. Malgré cela, vous ferez bien de vous le procurer. Ce n'est point un chef-d'œuvre assurément. Il a été rédigé un peu à la hâte et sur un plan qui n'est ni assez ample, ni assez détaillé, ni bien recommandable quant à l'harmonie proportionnelle de ses parties. Ces critiques, pour un Dictionnaire, sont sans grande importance. Il suffit que chaque article pris à part ait de la valeur. La question d'ensemble est secondaire.

Vous trouverez là, par ordre alphabétique, la plupart des controverses religieuses contemporaines, traitées par des gens connus dans le monde catholique pour leur haute compétence. Puisque vous n'avez guère de loisirs à consacrer à des recherches de longue haleine, le genre « dictionnaire » vous convient parfaitement. C'est la manière la plus expéditive, pas la plus fructueuse cependant, de s'assimiler rapidement les éléments d'une question dont on veut surtout connaître les faces les plus intéressantes, sans s'arrêter aux détails.

Vous feriez meilleure et plus sûre besogne en étudiant avec soin les livres de M. Vigouroux, surtout son *Manuel biblique* [2] et son autre ouvrage, très approprié à vos besoins, *Les livres saints et la critique rationaliste* [3]. Vous n'êtes pas sans savoir ce qu'il en faut penser. C'est incontestablement tout ce que nous avons de mieux comme travaux d'ensemble sur les prétendus conflits de la Bible avec les sciences modernes.

Deux bons petits volumes aussi que vous liriez avec plaisir et profit : *Bible, science et foi* et *Science catholique et savants catholiques* par le P. Zahm [1]. Ceux-là auraient l'avantage de pouvoir être, au besoin, prêtés à vos interlocuteurs. C'est vous dire qu'ils présentent une allure moins serrée, une exposition plus libre et plus agréable que les classiques de la controverse. Ce sont des livres de lecture, sans cesser d'être des travaux très sérieux d'interprétation biblique et scientifique. Nous savons des gens de science, peu croyants, à qui ils ont fait beaucoup de bien.

Celui de tous les ouvrages récents, parmi les meilleurs, qui correspondrait peut-être le plus exactement à vos desiderata, c'est le volume tout nouvellement publié par M. Guibert de St-Sulpice sous le titre : *Les Origines* [2]. Jugez plutôt par vous-même, d'après un relevé sommaire de la table des matières des sept chapitres qui le composent :

I. *Cosmogonie* (toute la controverse des *six jours* de la création au double point de vue du récit mosaïque et de la science.)

II. *Origine de la vie* (la question de la génération spontanée : les travaux de Pasteur ; commencement de la vie sur la terre).

III. *Origine des espèces* (l'évolution et le transformisme).

IV. *Origine de l'homme* (création de l'âme ; l'âme des bêtes ; formation du corps humain).

V. *Unité de l'espèce humaine* (le problème ethnographique ; origine des races ; leurs variations de langage).

VI. *Antiquité de l'espèce humaine* (la grande controverse de la chronologie biblique ; l'homme tertiaire ; les chronologies historiques).

VII. *Etat de l'homme primitif* (les systèmes préhistoriques ; les divers âges de l'humanité ; la civilisation).

Chaque chapitre est terminé par une bonne liste bibliographique des auteurs spéciaux les plus célèbres à consulter en cas d'étude plus approfondie.

M. Guibert procède le plus simplement du monde : il expose avec une impartialité absolue le problème à résoudre ; raconte fidèlement les solutions, surtout les solutions actuellement en crédit auprès des savants ; et, chemin faisant, il prépare le lecteur à la conclusion qui s'impose à la fin, c'est-à-dire le triomphe de la révélation et de la doctrine catholique.

Comme, d'après votre question, ce sont surtout ces grands problèmes « d'origines » qui semblent vous intéresser davantage, vous pouvez en toute confiance vous procurer ce volume. Nous l'avons

[1] Paris, Lethielleux, 1 gr. vol. in-4° ; 25 fr.
[2] Paris, Roger et Chernoviz, 4 vol, in-12 ; 14 fr.
[3] Ibid., 5 vol. in-8° ; 20 fr.

[1] Paris, Lethielleux ; 2 vol. in-12 ; chaq. vol. 3 fr. 50.
[2] Paris, Letouzey et Ané, 1 vol. in-8°, 6 fr.

lu d'un bout à l'autre et trouvé merveilleusement approprié aux besoins de la controverse apologétique de l'heure actuelle. Nous en connaissons d'autres, meilleurs peut-être sous certains rapports et sur des sujets différents : comme résumé de tout ce qui s'est écrit de plus spécieux contre la Révélation au nom de la science et de tout ce qui s'est répondu de plus décisif aux objections de l'incrédulité, nous ne connaissons rien pour le moment qui vaille ce volume des *Origines*.

En résumé, pour aller au plus pressé et au plus économique, joignez-y seulement *Les livres saints et la critique rationaliste* de Vigouroux, et vous serez sous peu, « en étudiant », à même de tenir tête avantageusement à vos « savants » que vous embarrasserez toujours facilement en les maintenant, même au point de vue de la science moderne, sur le terrain de la logique et de l'histoire.

Q. — Voulez-vous permettre à un nouvel abonné de l'*Ami* de recourir à votre charité pour un renseignement qui lui serait fort utile, et que l'étendue universelle de vos connaissances vous mettra à même de lui fournir en beaucoup moins de temps qu'il ne lui en faudrait pour le chercher lui-même? J'enseigne la philosophie; j'ai ce qu'il me faut pour la partie doctrinale; pour la partie historique, c'est une autre affaire. Il n'existe, au point de vue catholique, aucune bonne histoire de la philosophie. Mais, dans le monde universitaire, connaîtriez-vous quelque chose de mieux que Fouillée et le petit manuel de Fr. Bouillier? Ou tout au moins veuillez m'indiquer, si c'est possible, les ouvrages spéciaux que je pourrais consulter comme sources pour rédiger moi-même une histoire de la philosophie à l'usage de mes élèves.

Quelques mots de réponse, par lettre privée, ou tout au plus sur votre couverture me suffiront. L'*Ami du Clergé* ne s'occupe guère de philosophie, et je m'en voudrais de causer indirectement de l'ennui à ses lecteurs.

R. — Vous commettez, cher confrère, deux erreurs énormes. Une réponse en règle, ici même, est seule capable de vous les faire expier. Voilà pourquoi vous n'aurez de notre part, pour cette fois, ni lettre privée, ni « quelques mots » sur la couverture.

L'*Ami* ne s'occupe pas de philosophie, dites-vous ; ses lecteurs y trouveraient trop d'ennui. Si jamais la collection de la Revue vous tombe sous la main, offrez-vous le plaisir de vous réfuter vous-même. Il y a philosophie et philosophie : philosophie de cours, classique, à solennel apparat de savantes et subtiles spéculations; celle-là n'est point trop notre fait, c'est vrai ; nous ne dédaignons pas cependant de lui ouvrir nos colonnes au besoin; mais l'autre philosophie, la populaire, qui sait se mettre à la portée des simples mortels et dire des choses très sérieuses, voire très profondes, en fait de métaphysique, de psychologie et de morale, en un langage que tout le monde comprend du premier coup, celle-là a toujours sa place marquée dans nos préoccupations, et nous ne laissons guère passer l'occasion de faire entendre ses précieux enseignements à nos lecteurs.

Rien de ce qui touche aux intérêts du clergé ne nous trouve indifférents; et chacun sait que le ministère paroissial, pour la prédication surtout et la controverse, même aussi pour la conversation courante avec les ennemis de l'Eglise, réclame une certaine dose suffisante de souvenirs philosophiques. Dieu sait si ces souvenirs ont besoin d'être, de temps à autre, rafraîchis! Nous sommes trop gens de pratique pour ne pas savoir qu'il y aurait égal inconvénient à laisser la philosophie envahir nos colonnes ou les déserter absolument. Notre correspondant voudra-t-il bien nous croire sur parole, si nous lui disons que nous avons le plaisir de compter de nombreux philosophes, des professeurs mêmes, comme lui, parmi nos abonnés?

Assez dit pour relever sa première erreur ; arrivons à la seconde.

Mais, pardon ! vous êtes insuffisamment informé de ce qui se passe dans le monde catholique savant. Il n'est point nécessaire du tout d'aller étudier l'histoire de la philosophie uniquement chez les universitaires. Pour ne citer que les plus récents, nous avons d'abord Brin et Vallet, bons petits manuels tout élémentaires qui ne sont point sans mérite ; mais le chef-d'œuvre dans le genre, c'est le grand ouvrage du cardinal Gonzalez : *Histoire de la philosophie* [1] en quatre volumes. Prenez-le en toute confiance, et jugez. Quand vous aurez pu nous montrer ailleurs un travail d'égale valeur, aussi complet, de critique aussi parfaite, nous pardonnerons plus volontiers vos préférences « universitaires. » D'ici là nous nous permettrons de les trouver peu justifiées.

Entendons-nous bien cependant. Nous disions tout à l'heure qu'il y a philosophie et philosophie; il y a aussi histoire et histoire, et l'appréciation des qualités d'un livre peut changer du tout au tout suivant le point de vue spécial où l'on se place.

S'agit-il de la préparation au baccalauréat? C'est une affaire de « chauffage » et non de sérieux travail. Il est tout évident que les plus petits volumes, très clairs dans leurs formules mnémoniques, à synopses bien ordonnées, sont les meilleurs. Les appendices historiques qu'on trouve à la fin des *cours de philosophie* destinés au baccalauréat, sont généralement suffisants, avec les explications complémentaires des professeurs. Mais ce n'est pas là sans doute ce que vous cherchez, si nous comprenons bien le sens et la portée de votre question. Vous voulez faire, en grand, pour votre instruction personnelle, une large et solide étude de l'histoire de la philosophie, quitte à quintessencier pour vos élèves les trésors d'érudition que vous y aurez amassés, et vous nous demandez où est l'idéal dans le genre.

A vrai dire, l'idéal n'existe pas, et peut-être bien est-il impossible qu'il soit jamais réalisé. Pour la philosophie comme pour l'évolution con-

[1] Paris, Lethielleux, 4 vol. in-8; pr. 24 fr.

tingente des affaires humaines, autre chose sont les faits, autre chose leur critique ; et comme c'est la réunion de ces deux éléments qui constitue vraiment l'histoire, au plein sens du mot, il faut avouer qu'aucune cervelle humaine n'est capable de les posséder tous les deux à la fois à un tel degré de perfection qu'une histoire donnée soit à l'abri de tout reproche, de tout soupçon d'infidélité ou d'erreur.

Le fléau de la balance ne garde presque jamais la position horizontale du parfait équilibre : tantôt il penche à gauche, du côté des « faits, » tantôt à droite du côté de la « critique. » Dans le premier cas, vous avez, suivant la mode chère aux historiens de nos jours, une collection, informe mais immense, de dates, de documents, de gros et petits papiers, plus ou moins vieux et authentiques, une « brassée de boules, » comme disent nos paysans, sans lien, sans fil conducteur intelligent, sans cette pensée directrice qui doit être l'âme vivifiante du tableau ; c'est un amas de matériaux, ce n'est pas un édifice ; c'est de l'érudition, ce n'est pas de la science.

L'excès de critique présente un péril tout juste contraire, et non moins à redouter. C'est le travers des gens qui écrivent l'histoire pour le plaisir de plier les faits aux exigences de leurs théories préconçues. Manie dangereuse ; car alors la vérité disparait pour faire place à la fantaisie. On attendait une photographie, l'auteur nous sert une peinture, parfois une caricature, de son crû ; et nous voilà bien avancés de savoir ce qu'il pense, quand précisément nous cherchions à connaître ce qui a réellement existé.

Or, c'est en philosophie surtout que ces deux sortes d'excès sont le plus à craindre. Là plus qu'ailleurs il semble difficile de se tenir à égale distance d'une critique trop personnelle et d'une érudition indigeste. L'homme n'aime rien tant que sa propre pensée, la fille de son intelligence. Sa vanité le porte, comme tout naturellement, à ne juger la pensée d'autrui que d'après les couleurs du verre qu'il s'est mis sur les yeux. Il a sa règle à lui, son point de vue, sa théorie, sa conviction, et n'entend point, quoi qu'il arrive, en démordre. Aussi, quels prodiges de subtilité et d'adresse pour grouper les faits de l'histoire exactement dans l'ordre qui répond au type qu'il s'en est formé à l'avance ! Comme il sait noyer habilement dans une ombre voulue les traits gênants et accentuer le relief de ceux qui lui plaisent, sans compter sa constante et inconsciente préoccupation d'ajouter par ci par là traitreusement, sans que le lecteur s'en aperçoive, les couleurs supplémentaires qui donneront au tableau l'harmonie rêvée et réalisée sur commande !

Tout comme pour la très simple histoire de Jeanne d'Arc, dont les uns font une sainte et les autres une folle, les uns la libératrice de la France, les autres un épisode curieux et tout fatal de l'histoire générale du temps de Charles VII, il n'est point de thèse philosophique, point de manifestation de la pensée humaine au cours des siècles, qu'on ne puisse, à volonté, présenter sous un jour séduisant ou répugnant suivant le besoin : simple affaire de précautions oratoires, de nuances de style et de mise au point ; et remarquez que, d'un côté comme de l'autre, il est très possible qu'on trompe de bonne foi son lecteur.

Ecrire donc une histoire de la philosophie est chose souverainement difficile ; car on a peine à savoir exactement ce qu'a dit, tout ce qu'a dit un auteur, peine aussi, et plus grande, à juger exactement, pour l'approuver ou la condamner, la pensée vraie qui se dégage de sa parole ou de ses écrits. Evidemment aucun homme n'est capable de mener à bien une pareille œuvre s'il ne possède à l'avance, à un très haut degré, ces deux instruments essentiels de son travail : une vaste érudition et une forte philosophie, c'est-à-dire une bonne carte du pays à explorer et une boussole bien réglée pour s'y conduire.

Maintenant, nous le demandons, est-il, en dehors d'une solide formation scolastique, une règle d'appréciation sûre, un critérium de tout repos, pour distinguer l'erreur et la vérité dans cet immense dédale de systèmes qu'offre au penseur l'évolution philosophique de l'esprit depuis les temps primitifs de l'humanité jusqu'à nos jours ? Raisonneuse, comme l'on sait, subtile et indépendante jusqu'à l'excès, la philosophie scolastique garde au moins sur toute autre cette supériorité d'avoir su s'inspirer des directions suprêmes de la vérité révélée, et se garantir ainsi des abîmes où tombe fatalement la raison livrée aux seules ressources de sa nature. Cette alliance large lui a même valu autre chose que d'éviter l'erreur ; elle lui a procuré des lumières inattendues qui ont dissipé les épaisses ténèbres où s'agite encore aujourd'hui, impuissante et désemparée, la philosophie « naturaliste » du monde où l'on ne croit pas.

De ces considérations très sommaires, qu'il serait aisé de développer et de confirmer par beaucoup d'autres solides raisons, nous concluons tout d'abord qu'une histoire de la philosophie ne peut pas être écrite par une plume non catholique ; nous concluons encore qu'une pareille histoire ne peut être écrite que par un auteur tout à la fois érudit historien et savant philosophe scolastique.

Ce serait faire au cardinal Gonzalez un éloge exagéré, et par là-même compromettre le succès de son œuvre, que de le présenter comme l'expression absolument parfaite de tout ce que l'on peut souhaiter de mieux dans la réunion de ces deux qualités indispensables. Nous avons affaire ici à un homme que toutes ses tendances rangeraient plutôt dans la seconde catégorie d'historiens dont nous avons parlé, parmi les critiques. Sous ce rapport, nous ne voyons pas ce qui manque à la perfection de cette *Histoire de la philosophie*. Quant à l'autre point de vue, à l'agglomération érudite des faits et des systèmes, si elle n'offre

point peut-être au chercheur les ressources de détail, l'ampleur minutieuse d'informations qu'on pourrait rencontrer ailleurs, hâtons-nous cependant d'ajouter que rien tout de même n'y fait défaut des traits essentiels qu'on peut en attendre.

D'ailleurs, à moins de tomber dans le genre « encyclopédie, » comme par exemple l'indigeste compilation d'un Brucker, est-il bon, est-il même utile qu'une bonne histoire de la philosophie raconte en détail, avec citations à l'appui, tout ce qui s'est dit ou écrit ici-bas depuis que l'humanité a commencé de penser? Est-ce que Tennemann est complet par hasard ? Et Cousin, et Ritter, et Fouillée, et tant d'autres « universitaires? » Et si une histoire complète est impossible, que reste-t-il à souhaiter, sinon qu'elle nous présente à grandes lignes un ensemble vrai des périodes qu'elle raconte?

Voilà en quoi notre auteur nous semble avoir, plus qu'aucun autre, merveilleusement réussi. Nulle part vous ne trouverez, comme ici, tracée d'une plume fidèle et sûre, avec grande abondance de détails, le tableau de la philosophie ancienne, de l'Inde, de la Chine, de la Perse, de l'Egypte, des Juifs. Cette partie est fort négligée dans nos manuels; c'est à tort, selon nous, car on y peut trouver au point de vue de l'histoire comparée des religions et des systèmes de morale, des connaissances très utiles pour les besoins de l'apologétique actuelle du christianisme. Inutile de dire que, en bon scolastique, le cardinal Gonzalez a traité avec un soin très particulier la philosophie grecque tout entière.

Avec le second volume s'ouvre la philosophie chrétienne. Une large place, comme on pouvait s'y attendre, est réservée à la philosophie scolastique. L'auteur ici est tout à fait chez lui. Cette partie est un pur chef-d'œuvre.

Les deux derniers volumes sont consacrés à la philosophie moderne; le 3e va de la Renaissance à Kant; le 4e, de Kant à nos jours. Aucun nom connu, aucune école, aucun système n'est oublié dans cette partie que le docte Cardinal a voulu traiter avec tout le luxe de développements que peuvent exiger les philosophes contemporains, moins sensibles aux curiosités de la philosophie ancienne et aux charmes de la philosophie scolastique qu'aux nouveautés mises à la mode par Bacon, Descartes, Spinoza, Locke, Kant, Hegel, Schopenhauer, Stuart Mill, Hœckel et Spencer. Les dernières pages enfin se terminent sur la restauration de la philosophie scolastique avec San Severino, Liberatore, Zigliara, etc.

Débarrassons-nous de la seule critique légère que nous voulions adresser à l'*Histoire de la philosophie* du cardinal Gonzalez et à son traducteur. Les trois premiers volumes sont admirables, et aussi les trois quarts du quatrième. Mais on trouvera peut-être que le dernier quart de celui-ci ne fait pas une place assez large à la philosophie tout à fait récente, anglaise et française surtout. Rien n'y manque assurément de ce qu'il faut pour apprécier, en gros, les productions très contemporaines de nos positivistes-agnostiques; mais on peut regretter que le plan de l'auteur ne l'ait pas amené tout à fait jusqu'à l'heure présente. Dirons-nous même qu'il paraît dans ses dernières pages un peu trop exclusivement préoccupé de ce qui se passe dans son pays d'Espagne? Le traducteur a prévu ce désideratum; il s'est appliqué à l'atténuer en ajoutant à l'occasion de précieuses notes au texte de l'auteur, pour combler certaines petites lacunes de son érudition en fait d'histoire tout à fait contemporaine. Cette *Histoire* aura une seconde édition; nous demandons au P. de Pascal, que nous savons très capable d'un pareil effort, de compléter davantage encore, de remanier un peu cette fin du quatrième volume, de sorte que le lecteur y trouve, porportions gardées, pour l'époque actuelle, les qualités supérieures d'histoire et de critique qui font du reste de l'ouvrage un travail absolument hors pair. Ce n'est là qu'une légère observation, un simple besoin peut-être de glisser une ombre au tableau pour mieux garantir devant nos lecteurs l'absolue sincérité de nos éloges.

Voilà, cher confrère, une excellente *Histoire de la philosophie* qui est bien près de répondre tout à fait à votre idéal. Nous sommes très heureux de l'avoir, à votre occasion, signalée à l'attention de vos collègues philosophes. Nous l'avons lue et relue; car, voyez-vous, c'est une histoire qui se lit, et non pas seulement un répertoire que l'on consulte; elle se lit avec plaisir et grand profit. N'oubliez pas que l'auteur est espagnol, ce qui veut dire un peu français, et, sous certains rapports, mieux encore que français. Les espagnols sont extrêmement clairs et précis; voyez plutôt nos meilleurs maîtres traditionnels dans l'ancienne philosophie et théologie scolastiques. Le P. de Pascal n'a du éprouver aucun embarras à faire passer en français les qualités si fermes et si lumineuses de la phrase espagnole. On dirait d'un original composé en notre langue.

Ajoutez à cela la célébrité philosophique du cardinal Gonzalez, son universelle et bien méritée réputation de juge compétent, entre tous, en matière philosophique. Remarquez aussi que c'est la *seule* histoire sérieuse de la philosophie qui existe à l'heure actuelle. Vous n'attendez pas de nous que nous vous disions les vices et graves dangers, sans compter les lacunes profondes, d'un Cousin, d'un Ritter, d'un Fouillée et autres coryphées de la philosophie rationaliste ou positiviste contemporaine.

Reste à conclure que vous devez avoir dans votre bibliothèque, à côté et au-dessus de ces gens-là, l'ouvrage de Gonzalez. Vous y puiserez tout à l'aise des faits exacts et une irréprochable critique pour votre éducation personnelle et pour l'utilité grande de vos jeunes auditeurs.

Q. — Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer les bonnes sources à consulter pour étudier sérieusement

la question de l'hypnotisme? A-t-il paru des livres nouveaux depuis peu là-dessus? Et quels sont, parmi les anciens, ceux qui méritent le plus de confiance? J'en connais quelques-uns, je dois l'avouer, mais comme je n'en suis pas resté bien satisfait, et comme je me défie de mon propre jugement, j'aimerais beaucoup avoir votre avis. Une courte indication de quelques lignes me suffira.

R. — Le problème posé devant la société contemporaine, philosophique et médicale, par les étonnants phénomènes connus sous le nom générique d'hypnotisme, est loin encore d'être résolu. Il y a, comme l'on sait, grave désaccord au sein de la famille d'Hippocrate et Galien. L'école de Paris avec Charcot est toujours en guerre ouverte contre Bernheim, Liégeois, Liébeault et autres fondateurs ou tenants de l'école opposée, dite école de Nancy. Les contradictions pleuvent et se croisent à l'infini parmi les savants les plus autorisés et les mieux placés pour bien voir et bien interpréter, médicalement au moins, les excentricités de l'hypnose.

La divergence n'est pas moins accentuée ni moins vive au camp de la philosophie catholique. Vous avez là toutes les nuances d'interprétations possibles, depuis les plus sombres, avec le diable du commencement à la fin, jusqu'aux plus confiantes, avec des explications purement naturelles à tout bout de champ.

Les faits eux-mêmes se refusent souvent à se laisser contrôler d'une manière qui enlève toute possibilité de doute sur leur authenticité. Il en est de parfaitement constatés et universellement admis par tout le monde. Mais, à côté de ceux-là, combien d'autres, plus graves et plus curieux, par exemple en matière de suggestion à échéance ou à distance, restent encore enveloppés d'une obscurité qu'ont seuls réussi à percer jusqu'à présent des yeux qui paraissent bien être un peu au service d'idées et de systèmes préconçus!

L'*Ami du Clergé* a été plusieurs fois consulté sur l'hypnotisme. Il a évité de donner son avis; non pas certes qu'il entende se dérober à une question gênante; mais il n'a pas cru jusqu'à ce moment avoir en mains les éléments suffisants d'un jugement solide et définitif, capable de satisfaire pleinement ses lecteurs et de leur laisser, après tout ce grand bruit, des conclusions bien sûres au double point de vue scientifique et moral. Voilà pourquoi il a pris son temps pour réfléchir, et s'est abstenu. Peut-être se décidera-t-il quelque jour à publier un bon résumé substantiel de tout ce qui s'est dit et écrit de mieux sur ce difficile sujet dans ces derniers temps. Faute de mieux, nos lecteurs auront au moins sous les yeux l'état de la question, en attendant qu'elle soit pleinement résolue. D'ici là, nous voulons nous contenter aujourd'hui de répondre à notre correspondant en lui communiquant les renseignements bibliographiques qu'il nous demande.

Il a été publié, surtout depuis une quinzaine d'années, un nombre considérable d'études séparées et d'articles de revues sur l'hypnotisme. Nous ne saurions les indiquer, même sommairement, ici. Tous les périodiques sérieux scientifiques et même littéraires, rationalistes ou catholiques, ont servi à leurs lecteurs des tartines plus ou moins longues sur la question à la mode. Voyez les tables des matières, et si vous voulez tout lire, vous n'êtes pas au bout. Laissons cette littérature volante, née le plus souvent de l'inspiration passionnée d'un moment, ou des hasards de la polémique, et arrivons aux œuvres sérieuses, aux livres.

Voici une liste de « sources » que nous avons nous-même consultées, et qui tient une assez jolie place dans le coin de notre bibliothèque, réservé spécialement aux curiosités plus ou moins « occultes » de la science. C'est à titre documentaire que nous donnons ce catalogue. Il peut rendre service à ceux de nos lecteurs qui voudraient faire une étude en grand et très approfondie de l'hypnotisme. Pour ceux qui n'en veulent pas chercher si long, nous dirons tout à l'heure quel choix il convient de faire parmi ces ouvrages, de composition, d'allure et de valeur très différentes.

Une première catégorie, sous-divisée en trois séries, A, B, C, comprend les livres que nous pourrions appeler « mauvais, » en ce sens qu'ils sont, avant tout, des ouvrages de médecine ou de physiologie pure, la plupart du temps rédigés dans un esprit matérialiste ou nettement antichrétien. Ceux-là sont donc à lire avec précaution; et l'on ne doit les conseiller ou les prêter que sous réserves.

La dernière catégorie renferme les livres « bons, » composés par des auteurs philosophes, théologiens ou hommes de science catholiques.

Inutile d'ajouter que, malgré tout, c'est là une bibliographie incomplète. Elle présente cependant, croyons-nous, les titres des ouvrages les plus connus et les plus appréciés sur la matière.

I. — Première série

A. — *Ouvrages à consulter sur le sommeil, les rêves, les hallucinations, les maladies du système nerveux, etc. :*

Baillarger, *Des hallucinations*, Paris, 1846.

Lemoine, *Du sommeil*, Paris, 1855.

Legrand du Saulle, *Le délire des persécutions*, Paris, 1871.

Brierre de Boismont, *Des hallucinations*, Paris, 1862.

Maury, *Le sommeil et les rêves*, Paris, 1878.

Regnard, *Le sommeil et ses modifications morbides*.

Barth, *Du sommeil non naturel*, Paris, 1886.

Marc Simon, *Le monde des rêves*, Paris, 1887.

Yung, *Le sommeil normal et le sommeil pathologique*, Paris, 1883.

Weil, *La philosophie du rêve*, Paris, 1884.

Janet, *Automatisme psychologique*, Paris, 1889.

Tissié, *Les rêves, physiologie et pathologie*, Paris, 1890.

Despine, *Théorie physiologique de l'hallucination*, Paris, 1891.

Gurney, *Hallucinations télépathiques* (trad. Marillier), Paris, 1890.

Sollier, *Psychologie de l'idiot et de l'imbécile*, Paris, 1891.

Richer, *Etudes cliniques sur la grande hystérie*, Paris, 1885.

Charcot, *Leçons cliniques sur les maladies du système nerveux*, Paris, 1891.

Pitres, *Etude clinique sur l'hystérie et l'hypnotisme*, Paris, 1891.

Manacéine, *Le sommeil*, Paris, 1896.

B. — *Ouvrages sur l'hypnotisme proprement dit, la suggestion, le magnétisme, etc.*

Braid, *La neurypnologie*, (Londres, 1843,) traduction, Paris, 1883.

Cullerre, *Magnétisme et hypnotisme*, Paris, 1886.

Beaunis, *Le somnambulisme provoqué*, Paris, 1887.

Barety, *Le magnétisme animal*, Paris, 1887.

Ochorowicz, *De la suggestion mentale*, Paris, 1887.

Liégeois, *De la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel*, Paris, 1884.

Perronnet, *Force psychique et suggestion mentale*, Paris, 1886.

Voisin, *Etude sur l'hypnotisme*, Paris, 1884.

Bernheim, *De la suggestion*, Paris, 1886.

Bérillon, *De la suggestion mentale au point de vue pédagogique*, Paris, 1886.

Liébeault, *Le sommeil provoqué et les états analogues*, Paris, 1866.

Binet et Féré, *Le magnétisme animal*, Paris, 1887.

Azam, *Hypnotisme, double conscience et altération de la personnalité*, Paris, 1886.

Bourru et Burot, *La suggestion mentale et l'action des médicaments à distance*, Paris, 1887.

Moutin, *Le nouvel hypnotisme*, Paris, 1887.

Bottey, *Le magnétisme animal*, Paris, 1884.

Morand, *Le magnétisme animal*, Paris, 1889.

Bourru et Burot, *Variations de la personnalité*, Paris, 1888.

Gilles de la Tourette, *L'hypnotisme et les états analogues*, Paris, 1889.

Pitres, *De la suggestion hypnotique*, Bordeaux, 1884.

Despine, *Etude scientifique sur le somnambulisme*, Paris, 1880.

Luys, *Leçons cliniques sur les principaux phénomènes de l'hypnotisme*, Paris, 1890.

Delaage, *Le sommeil magnétique*, Paris, Dentu.

Delbœuf, *Le somnambulisme et les rêves*.

Binet, *Les altérations de la personnalité*.

Bernheim, *Hypnotisme, suggestion et psychothérapie*, Paris, 1891.

Wundt, *Hypnotisme et suggestion*, Paris, 1893.

A. de Rochas, *Les états superficiels*, — *Les états profonds de l'hypnose*, Paris 1893.

Mesnet, *Le somnambulisme provoqué et la fascination*, Paris, 1894.

C. — *Varia*

Skepto, *L'hypnotisme et les religions, ou la fin du merveilleux*, Paris, 1888.

Du Potet, Deleuze, Lafontaine, Charpignon et autres magnétiseurs célèbres de la première moitié du siècle : leurs *Traités* ou *Manuels pratiques de magnétisme*.

Voir aussi d'excellentes dissertations surtout dans :

Annales médico-psychologiques ;
Archives de neurologie ;
Revue de l'hypnotisme ;
Annales d'hypnologie ;
Gazette médicale de Paris ;
Dictionnaires des sciences médicales, passim.
Gazettes et Revues médicales de toute sorte.

II. — Deuxième série

Trotin, *Etude morale sur l'hypnotisme*, Paris, 1888.

Touroude, *L'hypnotisme, ses phénomènes, ses dangers*, Paris, 1889.

Méric, *Le merveilleux et la science*, Paris, 1889.

Moreau, *L'hypnotisme, étude scientifique et religieuse*, Paris, 1891.

Bonniot, *Le miracle et ses contrefaçons*, Paris, 1888.

Franco, *L'hypnotisme revenu à la mode*, Paris, 1892.

Ribet, *Mystique* (3e vol.), Paris, 1888.

Pailloux, *Le magnétisme, le spiritisme et la possession*. (Et. rel.)

Ferret, *La cause de l'hynotisme*.

Schneider, *L'hypnotisme*, Paris, 1894.

Gay, *L'hypnotisme, étude psychologique*, Toulouse, 1895.

Coconnier, *Revue thomiste* (une longue série d'articles qui n'est pas encore terminée, mais touche à sa conclusion.)

Lelong, (art. dans *Annales de phil. chrétienne*. Tome XXI.)

Il n'est, Dieu merci, point nécessaire d'avoir une bibliothèque si richement garnie pour juger et parler avec une suffisante compétence de la question hypnotique. A part les études originales des maîtres de la médecine, la plupart de ces ouvrages se copient les uns les autres ou à peu près : c'est presque partout le même récit des faits de somnambulisme et de suggestion les plus saillants, qui ont défrayé en ces derniers temps la curiosité de nos cliniciens d'hôpitaux à Paris, Nancy et ailleurs.

Inutile donc, à notre avis, de se mettre en grands frais de dépense pour ce qui concerne la partie scientifique médicale du problème. Avec quatre ou cinq bons ouvrages parmi les plus sérieux : Maury, Cullerre, Bernheim, Gilles de la Tourette, Wundt, par exemple, vous aurez tous les renseignements voulus pour vous faire une idée exacte de l'état actuel de la controverse au point de vue expérimental. En cas de discussion avec un médecin, il vous suffira d'avoir parcouru ces quelques volumes pour faire preuve de lecture et d'érudition probablement supérieures à la sienne.

Mais ce n'est pas assez que la constatation des phénomènes en semblable sujet. Les hommes de science, médecins ou physiologistes, ne se mettent guère en peine de joindre des explications philosophiques aux faits bruts qu'ils enregistrent; et quand il leur arrive de se hasarder sur ce terrain glissant, ils y font tous des chutes lamentables, faute d'avoir à l'avance dans l'esprit les solides principes qui pourraient garantir le bon équilibre de leurs jugements. Aussi devez-vous, *a priori*, vous défier absolument de toutes leurs tentatives d'explications ; et cela, d'autant plus qu'étant presque tous antireligieux et assez positivistes, ils ont une tendance très marquée, dont ils ne se cachent guère, à mettre sur le même pied tous les genres de surnaturel et de merveilleux, à réduire à une simple manifestation physiologique toute naturelle les hauts phénomènes de la mystique divine ou diabolique, que l'Eglise et ses docteurs ont grand soin de mettre en dehors et au-dessus de la nature.

C'est pour cette raison que nous regardons, en règle générale, comme assez dangereuse, pour les gens qui n'ont pas grâce d'état et ne sont pas du métier, la lecture de toutes les dissertations médicales d'inspiration plus ou moins antichrétienne, sur l'hypnotisme.

A ceux donc qui voudraient, sans danger et d'une manière très suffisante, aborder l'étude du fameux problème, nous conseillerions de s'en tenir aux auteurs catholiques dont nous avons cité les noms en dernier lieu. Pour être moins technique dans les termes et moins abondante en détails, l'exposition scientifique expérimentale des phénomènes de l'hypnose ne laisse pas d'être néanmoins, chez eux, très fidèle, très conscien cieuse et assez complète.

Malheureusement nous rencontrons ici le défaut tout opposé à celui que nous constations tout à l'heure chez les auteurs-médecins. A force de vouloir chercher des explications, il est arrivé qu'on n'a pas toujours gardé la mesure de prudente réserve que semblait pourtant commander un sujet encore tout enveloppé de mystère, pas assez mûr pour une théorie définitive.

Les écrivains catholiques se partagent en trois classes, d'après leur manière d'interpréter philosophiquement et théologiquement les manifestations si étranges de l'hypnose contemporaine.

Les uns sont portés à n'y voir presque toujours et partout que des effets de l'intervention diabolique ; ainsi par exemple, le P. Franco entre autres. Nous ne prétendons point trancher le débat, puisque nous avons déclaré ne pas vouloir entrer à fond dans la discussion de l'affaire. Il nous en coûterait cependant de ne pas dire en passant notre avis très formel, très définitif, sur cette tendance à introduire trop largement le diable dans l'hypnotisme. Nous nous permettons de la trouver quelque peu téméraire, et dangereuse même pour la foi qu'elle compromet, en mettant sur le compte de causes préternaturelles des phénomènes dont les uns sont d'ores et déjà très naturellement explicables, dont les autres, plusieurs au moins, seront, demain peut-être, expliqués aussi, quand une étude plus approfondie de la physiologie du sommeil, du rêve et de la suggestion aura, comme on a tout droit de l'espérer, apporté une lumière nouvelle et de nouveaux éléments à la solution naturelle du problème.

D'autres, au contraire, paraissent exagérer dans le sens opposé. Nous ne connaissons pas les conclusions définitives du P. Coconnier dans la *Revue thomiste ;* nous les prévoyons cependant fort larges dans le sens naturaliste, si larges même que quelques-uns s'inquiètent. Mais attendons la fin pour juger.

Nous avons enfin, au milieu, les philosophes catholiques de l'école expectante et réservée. Ceux-là font la plus large part possible aux explications naturelles, mais non sans admettre au moins comme très probable, parfois même comme certaine, l'action diabolique dans certains phénomènes particuliers de haut hypnotisme, comme la suggestion à distance, la double vue, la télépathie, l'action à distance, etc.

Nous l'avons dit dès le début de cette longue réponse, aucune solution ne nous satisfait, même du côté catholique. Vous ne prendrez donc nos conseils que pour de simples indications, sans garantie des idées émises par les auteurs que nous recommandons. Sous le bénéfice de cette réserve, nous vous conseillerions surtout la lecture de Touroude, Méric, Bonniot, Coconnier, Schneider et Gay.

Ces deux derniers ont l'avantage d'être les plus récents et, à plusieurs points de vue, pour nous du moins, les meilleurs. Vous pouvez les acheter en toute confiance. N'eussiez-vous que ceux-là, ce serait encore à notre avis très suffisant.

Schneider [1] vise moins à l'explication, davantage à la narration détaillée des faits curieux et difficiles de l'hypnotisme. Son livre est fort érudit, tout plein d'observations intéressantes, puisées aux bonnes sources ; on y trouve de sages réponses aux médecins qui ont cru pouvoir s'autoriser des excentricités de l'hypnose pour attaquer la foi catholique aux œuvres du démon, les miracles en général, les stigmates des saints, les

[1] *L'hypnotisme,* 1 vol. in-12. Paris, Delhomme et Briquet. Pr. : 3,50.

merveilles de Lourdes. Si vous craignez de vous fourvoyer dans l'air malsain des cliniques en compagnie des médecins, prenez Schneider pour guide; avec lui vous verrez tout ce qu'il est utile de voir, et vous serez assuré de ne point faire fausse route.

L'*Hypnotisme* [1] de M. Gay poursuit un but tout différent. Il s'applique franchement à la solution psychologique du problème. On trouve là une quantité suffisante de faits et de renseignements pour l'histoire de l'hypnotisme; mais l'auteur n'a garde de s'y attarder, tandis qu'au contraire il insiste souvent, non sans succès, sur l'essai d'une théorie philosophique des phénomènes. Les inspirations (pas encore assez abondantes à notre avis) qu'il puise dans les données de la philosophie scolastique lui permettent d'expliquer d'une manière assez vraisemblable, en tous cas tout à fait neuve, certains cas difficiles, d'interprétation particulièrement délicate, comme la double personnalité et la suggestion à échéance.

Nous signalons volontiers à nos lecteurs et à notre honorable correspondant cette étude originale de M. l'abbé Gay comme un très heureux essai d'explication théorique, tenté dans la seule voie qui nous paraisse vraie et sûre, nous voulons dire, à la lumière de la théorie psychologique de la sensation, telle qu'Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin et leur école l'ont depuis longtemps déjà formulée. Ce volume, unique dans son genre jusqu'à présent, ne fait pas double emploi avec ses devanciers. Nous ne le donnons certes pas comme le dernier mot de la question; mais nous sommes persuadés qu'il lui aura fait faire un grand pas vers la solution définitive, claire enfin et indiscutable, que nous réserve sans doute l'avenir. A ce titre il méritait une mention particulièrement honorable dans cette réponse bibliographique qu'on nous demandait à propos de l'hypnotisme.

Q. — Que pensez-vous donc, mais là sincèrement, des quatre beaux volumes in-8° que vient de publier M. l'abbé Bertrin, un homme de valeur, je le sais, sur *Les grandes figures catholiques du temps présent?* [2]

R. — Cette œuvre considérable n'est pas de celles qui s'apprécient en deux mots et n'appellent qu'un éloge banal. Elle mérite une étude détaillée et se recommande à l'attention de tous les catholiques, prêtres et laïques.

La Bruyère a dit : « Quand une lecture vous élève l'esprit et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage; il est bon et fait de main d'ouvrier. »

Cette parole peut s'appliquer à merveille aux *Grandes figures catholiques,* et par les sujets traités — la biographie de nos grands catholiques modernes — et par le talent de ceux qui les ont traités. L'ouvrage est excellent par son intention, qui est de nous donner en modèles les meilleurs et les plus illustres d'entre nous, et excellent par les qualités littéraires de ceux qui l'ont rédigé. C'est, à la fois, œuvre d'édification et œuvre d'art, et j'attache à cette double condition une importance capitale.

Que de bonnes âmes, en effet, qui s'imaginent que l'élévation du sujet et la grandeur du but poursuivi suffisent, à elles seules, à faire un bon ouvrage et que la forme y importe peu!

Que de beaux sujets gâchés par une telle méthode! Que de livres mauvais, avec les meilleures intentions du monde, parce qu'ils ne sont ni écrits, ni pensés! J'irai plus loin : que de bons livres, bons par le seul sujet qu'ils étudient, et qui, par le manque absolu d'art, font du mal, un mal très positif à la religion qu'ils rapetissent, aux yeux surtout des incrédules! Je connais des librairies presque tout entières composées de ces livres sans vie, sans goût, sans vérité, qui s'empilent dans des caves, d'où ils ne sortent que pour être donnés par quelques âmes charitables à des œuvres et à des malheureux qui ne les liront pas ou qui n'en tireront aucun profit. Et que d'argent gaspillé dans ces entreprises déplorables, argent qui aurait pu si utilement s'employer ailleurs!

Aussi est-ce un vrai plaisir, en même temps qu'un devoir, pour le critique, de signaler au public catholique les ouvrages qui, semblables aux *Grandes figures catholiques,* sont tout l'opposé de ces tentatives médiocres ou mauvaises, grâce à la science et aux qualités d'écrivains des auteurs.

Dire quelles sont les vingt-trois biographies de ces quatre forts volumes et citer le nom de leurs auteurs sera la meilleure preuve de ce que nous avançons :

1er VOLUME : *Pie IX,* par Louis Veuillot, continué par C. — *Le Général de Sonis,* par l'abbé Georges Bertrin. — *Le R. P. Faber,* par Léon Gautier. — *Louis Veuillot,* par Eugène Veuillot, continué par l'abbé Georges Bertrin. — *Mgr Freppel,* par l'abbé A. Crosnier.

2e VOLUME : *Léon XIII,* par l'abbé Georges Bertrin. — *Le R. P. Ventura,* par Eugène Veuillot. — *Le général de Lamoricière,* par Henry de Riancey, continué par C... — *Le R. P. Gratry,* par Chauvelot, continué par l'abbé Georges Bertrin. — *Montalembert,* par Henry de Riancey, continué par l'abbé Georges Bertrin. — *Le R. P. de Ravignan,* par X...

3e VOLUME : *Le cardinal Lavigerie,* par l'abbé Félix Klein. — *Garcia Moreno,* par l'abbé George

[1] Toulouse, Fournier, 1 v. in-8° : pr. 4 fr.

[2] *Les grandes figures catholiques du temps présent,* biographies par MM. Louis Veuillot, Eugène Veuillot et Henri de Riancey. Ouvrage continué et complété par M. l'abbé Georges Bertrin, agrégé de l'Université, professeur à l'Institut catholique de Paris, avec la collaboration de MM. A. Crosnier, professeur aux Facultés catholiques d'Angers; Oscar Havard; Félix Klein, maître de conférences à l'Institut catholique de Paris; Lecoy de la Marche; Léon Gautier, de l'Institut, etc. — Paris, Sanard et Derangeon, 1895; 4 vol. gr. in-8°, illustrés de nombreuses gravures.

Bertrin. — *Monseigneur Gerbet*, par Eugène Veuillot. — *Le R. P. Lacordaire*, par Henry de Riancey, continué par X... — *Monseigneur Plantier*, par Eugène Veuillot, continué par X... — *Le R. P. Félix*, par Henry de Riancey, continué par l'abbé Georges Bertrin.

4e VOLUME : *Le cardinal Pie*, par Eugène Veuillot, continué par C... — Mgr Dupanloup, par Henry de Riancey, continué par C... — *Le frère Philippe*, par Lecoy de La Marche. — *Le R. P. Monsabré*, par Oscar Havard. — *Le comte Albert de Mun*, par l'abbé Georges Bertrin. — *Monseigneur d'Hulst*, par l'abbé Georges Bertrin.

Seule, cette énumération explique et l'intérêt et le mérite de l'œuvre.

« Quel charme, en effet, dit M. l'abbé Bertrin, dans une courte préface, qui donne comme un avant-goût des qualités de l'ouvrage, quel charme que de vivre par la pensée au milieu d'âmes d'élite ! On échappe, pour un moment, aux idées étroites, aux sentiments mesquins, aux conversations frivoles et plates, à toutes les bassesses et à toutes les vulgarités. Joubert a dit que les livres consolent des hommes. Il y a des âmes qui valent des livres et de beaux livres. A passer quelques heures dans leur compagnie, on fait plus que de se donner le plus noble des plaisirs ; on s'élève et on devient meilleur.

« Lecteurs, voici quelques-unes de ces âmes ! C'est une société de choix, où nous allons vous introduire. Vous y verrez comment parlent et comment agissent ceux qui ont reçu le don de bien parler, et qui ont le courage de bien agir. Vous respirerez un moment la même atmosphère qu'eux ; vous vous pénétrerez de leurs idées ; témoin de ce qu'ils haïssent et de ce qu'ils aiment, vous saurez mieux ce qu'il faut aimer et ce qu'on est tenu de haïr ; en vivant avec eux, peut-être apprendrez-vous à vivre comme eux.

« Ce livre n'est qu'une sorte de salon où on les trouve réunis, où on les voit et où ils causent.

« Entrez donc avec confiance ; vous ne sauriez être en meilleure compagnie ».

On ne pourrait mieux dire, ni mieux dépeindre le charme et l'utilité de cet ouvrage qui devrait, à tous les points de vue, figurer dans toutes les bibliothèques chrétiennes, et qui convient autant à la jeunesse qu'à l'âge mûr, aux religieux qu'aux hommes du monde. Tous y trouveront des exemples. Ceux-ci seront entraînés et séduits ; ceux-là, convaincus et instruits. Je lisais dernièrement un article d'un grand journal catholique de Paris, où un publiciste éminent, répondant aux questions qui lui étaient posées, expliquait comment il faut travailler. Les *Grandes figures catholiques* l'apprendront à tous, chacun pouvant y trouver le modèle qui lui convient le mieux, car chacun ne peut travailler de même façon. Ils y trouveront aussi et surtout l'enseignement pour s'élever et grandir.

Ainsi qu'on a pu le voir par la nomenclature ci-dessus, les premiers fondements de ce grand ouvrage ne datent pas d'aujourd'hui. Les auteurs de quelques bibliographies eux-mêmes sont morts, laissant leur œuvre inachevée, la figure qu'ils avaient voulu peindre seulement esquissée. D'autres n'ont voulu donner qu'un côté de la physionomie du personnage qu'ils présentaient au public. M. l'abbé Bertrin et quelques-uns de ses collaborateurs ont terminé ces biographies, et toujours heureusement. En sorte que le monument est tout d'actualité, malgré l'ancienneté de plusieurs des pierres qui ont servi à le construire.

Pour la biographie de Louis Veuillot, par exemple, par un sentiment de délicatesse qui se comprend et peut-être aussi un peu par une tournure d'esprit de polémiste aimant à se souvenir surtout des grandes luttes, M. Eugène Veuillot n'avait étudié chez son illustre frère que le journaliste, l'écrivain, le penseur. M. l'abbé Bertrin nous a donné l'homme intime, et ce n'est certes pas le côté le moins intéressant. Rien même ne me paraît plus attachant et plus instructif que de disséquer le grand homme, pour y trouver l'homme et le cœur qui le fait vivre. C'est de la bonne psychologie, qui frise la morale et qui, lorsqu'il s'agit d'un grand caractère, y conduit directement. J'aime à voir comment ont vécu, grandi, aimé mes héros, autant que comme ils ont agi, et même davantage. Car s'ils ont agi de telle ou telle façon, c'est sous l'impulsion de tel ressort secret, sans lequel ils n'auraient rien été, et que je désire, par suite, avant tout connaître. M. l'abbé Bertrin l'a supérieurement compris, et c'est un des mérites les plus sérieux de ces biographies.

Nous venons de dire qu'une partie de quelques études datait de plusieurs années. On ne s'en plaindra pas, en songeant à la valeur de leurs auteurs. C'est Louis Veuillot, et ce nom nous dispense de toute appréciation. C'est M. Eugène Veuillot, le journaliste qui, à notre époque, sait le mieux ce qu'il veut dire — cet éloge ne serait banal que pour ceux qui ne réfléchissent pas — le journaliste qui connaît le mieux la valeur de chacun des mots qu'il emploie, dont la langue est la plus claire, la plus nette, la plus précise, dont le raisonnement est le plus serré. Mérites rares, surtout par ce temps d'exagérations et d'enflures. Je ne sais si j'ai bonne mémoire, mais il me semble, au cours même d'une polémique, que M. Drumont, pourtant peu ménager de ses adversaires et d'autre part fin critique, avait reconnu cette supériorité de M. Eugène Veuillot, au point de vue de la justesse de l'expression, qui, si elle n'est la plus brillante qualité de l'écrivain, est du moins primordiale et fondamentale.

Sur ce point encore, et bien que je l'aie déjà cité au début de cette critique, je m'abriterai encore derrière l'autorité suprême de La Bruyère, qui disait :

« Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en

a qu'une qui soit la bonne ; on ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant. Il est vrai néanmoins qu'elle existe ; que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait point un homme d'esprit qui veut se faire entendre ».

Cet homme d'esprit, dans le sens que le XVIIe siècle attachait à cette expression, cet homme d'esprit qui veut se faire entendre, c'est au suprême degré M. Eugène Veuillot, jusque dans le moindre de ses articles.

Et je suis heureux de le reconnaître aujourd'hui surtout que tant d'attaques surgissent, aujourd'hui surtout que ce mérite est d'autant plus exceptionnel que les ombres de l'âge, qui auraient pu l'obscurcir, n'ont fait que le rendre plus éclatant.

Ces qualités, nous les retrouvons dans toutes les biographies signées Eugène Veuillot.

Après lui, et toujours parmi les anciens biographes, vient Henri de Riancey, avec ses portraits enlevés de main d'artiste et de penseur ; puis Chauvelot qui fut un journaliste de grande valeur.

Voilà pour la partie ancienne des *Grandes figures catholiques du temps présent*. Voici maintenant pour la partie moderne.

Onze biographies sont entièrement nouvelles. Leurs auteurs sont MM. l'abbé Bertrin, l'abbé Crosnier, l'abbé Klein, Oscar Havard, Léon Gautier, Lecoy de la Marche et un pseudonyme.

M. l'abbé Crosnier est l'un des plus distingués professeurs des Facultés catholiques d'Angers, et il lui revenait d'apprécier Mgr Freppel, en pleine connaissance de cause. Il l'a fait avec une justice et une justesse parfaites, faisant toucher du doigt les éminentes qualités du grand évêque, qui peut-être n'a pas été mis au rang qu'il méritait, par ses contemporains, et décrivant, d'autre part, les dons, d'ordre d'ailleurs secondaire, qui lui faisaient défaut.

Et à ce propos, c'est avec joie que nous constatons que ces biographies, et tout particulièrement celles de M. l'abbé Bertrin, au lieu d'être les panégyriques purs et simples qu'on aurait pu redouter, sont à peu près toutes, on peut même dire toutes, grâce aux suppléments, de sérieuses critiques, d'autant plus instructives qu'elles laissent voir le pour et le contre.

M. l'abbé Klein a fait ses preuves, et comme sociologue, par son travail sur Mgr Ireland, et par un fin et très personnel ouvrage de critique littéraire : *Autour du dillettantisme*.

Le mérite d'écrivain de M. Léon Gautier, de l'Institut, est trop connu pour que nous ayons besoin d'y insister.

M. Lecoy de la Marche, pour qui les chartres n'ont rien de secret, est un savant historien.

Enfin, M. Oscar Havard, l'un de nos plus distingués confrères, a tant écrit, sans jamais se répéter, et toujours avec tant d'agrément et d'esprit, qu'il ne saurait être ignoré de nos lecteurs.

Reste M. l'abbé Bertrin, professeur à l'Institut catholique de Paris, l'un des moins connus jusqu'ici des écrivains que nous venons de citer, nous disons jusqu'ici, parce qu'il ne fait aucun doute pour nous que sa plume marquera et que son nom reviendra souvent, et avec gloire, dans les annales de la littérature religieuse de ces temps. Son âge lui permet — je veux dire nous permet, pour ne pas offusquer sa modestie — d'espérer beaucoup, le talent dont il a fait preuve nous étant une sûre garantie de ce qu'il donnera dans l'avenir.

C'est sous la direction de M. l'abbé Bertrin que s'est exécuté le grand ouvrage que nous apprécions, et, en outre, c'est lui qui personnellement y a pris la plus grande part.

Sans compter les biographies qu'il a achevées, comme celle de Louis Veuillot, dont nous parlions tout à l'heure, il en a composé cinq entières sur les onze nouvelles.

Nous pouvons ajouter qu'il n'a pas craint de s'attaquer aux plus difficiles et aux plus délicats des sujets : *Léon XIII, le comte Albert de Mun, Mgr d'Hulst*, etc. Et il l'a fait avec si peu de témérité que, malgré le grand mérite de ses collaborateurs dans ces dernières biographies, ses études restent les plus fortes, les plus complètes et les plus achevées de cette dernière partie.

C'est avec une conscience extrême que M. l'abbé Bertrin a scruté la vie et les actes de ses personnages. On sent qu'il les connaît comme s'il avait vécu avec eux, ce qui est vrai tout au moins pour le cas de Mgr d'Hulst. On voit qu'il a assemblé sur leur compte tous les renseignements, tous les jugements les plus sûrs, toutes les impressions qui pouvaient se recueillir, et qu'il en a tiré, après étude approfondie de leurs actes ou de leurs écrits, un jugement aussi net que sûr.

J'ai pu en juger personnellement pour deux biographies, mais surtout pour une, celle qui concerne M. le comte Albert de Mun, et ce sera pour moi, si ces longues appréciations ne fatiguent pas le lecteur, le sujet d'un second article, que la connaissance du sujet et le cœur me poussent plus particulièrement à écrire.

Si les renseignements recueillis par M. l'abbé Bertrin sont de la plus scrupuleuse exactitude, il convient d'ajouter qu'il sait merveilleusement en tirer partie.

Son jugement fin et perçant, son goût délicat, sa modération sage, son tact, sont merveilleusement servis par un style clair, élégant, facile, vivant, un peu fleuri, qui sait parfaitement faire entendre aussi bien ce qu'il ne veut pas dire que ce qu'il désire faire comprendre.

Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Q. — Un prédicateur de passage dans ma paroisse m'a recommandé les ouvrages ascétiques d'un Père capucin du nom d'Exupère, très connu et estimé, parait-il, en Belgique. Est-ce que l'*Ami* pourrait me fournir quelques renseignements là-dessus ?

R. — Le P. Exupère de Prats-de-Mollo est en

effet connu et estimé dans la littérature ascétique contemporaine, en France aussi bien qu'en Belgique. Sa note générale tient le milieu entre l'ascétisme scientifique ou didactique, à l'usage des studieux contemplateurs de théories mystiques, et la piété vulgarisée, à l'eau claire, de nos petits livres courants de dévotion, soi-disant à l'usage des âmes pieuses.

Vous voyez tout de suite, d'après cette appréciation d'ensemble, le parti que peut tirer un curé, directeur d'âmes, des œuvres du P. Exupère pour l'utilité de ses paroissiens. C'est bien à eux, en effet, aux âmes d'instruction moyenne, aux tertiaires amis de saint François et de sa claire doctrine mystique, que s'adresse surtout le savant religieux.

Vous ne trouverez chez lui ni formules théologiques insolites, ni exagérations de poésie dans la forme, ni aucun souci de séduire l'imagination du lecteur aux dépens de son éducation intellectuelle. Tout y est abordable comme fond, aisément assimilable, très simple, écrit d'un style fort limpide, nourri de citations bien choisies de la sainte Ecriture. C'est même presque toujours au texte sacré que le R. Père emprunte ses meilleures inspirations. Vous pouvez donc lire, et faire lire, avec bon profit, à vos pieux paroissiens tout livre qui portera cette signature particulièrement recommandable.

Voici, pour vous aider et au besoin fixer votre choix, une courte présentation des ouvrages du P. Exupère qui sont jusqu'à présent venus à notre connaissance (tous édités à la librairie Casterman, Paris) [1] :

Le Sacré-Cœur dans le discours après la Cène [2]. — C'était une idée originale et féconde de prêter une attention particulière aux palpitations du cœur de Jésus dans son discours après la Cène, véritable testament du Rédempteur, parole suprême d'amour et de miséricordieuse prophétie. Le P. Exupère n'a point de peine à faire jaillir de cette source précieuse des considérations singulièrement édifiantes, nouvelles dans leur forme et profondes dans leur enseignement, sur le Sacré-Cœur. Nous connaissons d'autres ouvrages, d'autres genres de méditations sur le même sujet. Sans vouloir donner la palme à personne (qui la méritera jamais en pareille matière ?) nous avouons avoir trouvé ici des idées neuves qui nous ont grandement intéressé, des pages remarquables de piété pénétrante et de lumineuse interprétation du dernier discours de Notre-Seigneur Jésus-Christ. A côté d'un bon traité dogmatique sur le Sacré-Cœur (celui du P. Terrien S. J., par exemple), ce livre serait, au point de vue ascétique, un excellent et très utile complément, au double point de vue pratique de la méditation et de la prédication.

L'*Agonie de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Gethsémani* [1]. — L'agonie sainte du Sauveur au jardin des Oliviers a cela de particulier qu'elle nous présente, sans intermédiaire d'aucune autre créature, le choc de l'inexorable justice divine avec sa victime. Le drame de la passion prend dans cet épisode un caractère particulièrement poignant de douloureuse tristesse, une suprême amertume, qu'aucune intervention étrangère ne vient adoucir, dans l'inénarrable conversation entre le Père et le Fils pour la consommation définitive du grand sacrifice.

Les âmes dévotes à l'agonie de Jésus liront avec bonheur les quarante méditations ou le P. Exupère renferme la scène de Gethsémani. Elles y apprendront ce que c'est que de se mettre en face de Dieu seul, notre futur juge, notre Père d'aujourd'hui, et comment la prière est la seule force souveraine et efficace qui nous rapproche assez de lui pour que nous n'ayons pas à craindre de succomber sous le poids écrasant de nos tristes solitudes.

Ce livre est à recommander aux âmes qui souffrent, qui ont souffert, ou qui vont souffrir. Nous n'en savons guère de plus apte à les réconforter en les éclairant sur le sens surnaturel et le mérite de leur propre passion.

Sainte Madeleine dans l'Evangile [2]. — Dissertera qui voudra, avec plus ou moins de luxe d'érudition scientifique, sur « la Madeleine ». C'est là un problème d'ordre tout théorique : le P. Exupère n'en a cure. Son dessein n'est pas d'écrire une page d'histoire. Obéissant à une pensée assez originale, il cherche et trouve dans le récit évangélique de la vie de Madeleine un véritable et très complet itinéraire des voies du salut pour toutes les âmes chrétiennes en général. Le plan assurément est curieux, très nouveau, et fort intéressant dans les détails de son développement. Trois volumes y suffisent à peine : et il n'y a pas de redites ni de longueurs. C'est une application pratique de tous les principes de la théologie mystique à ses divers degrés. Nous avons beaucoup goûté ce groupement ingénieux des plus sanctifiantes considérations de l'ascétique chrétienne autour du seul texte évangélique, où se trouvent racontés la conversion de Madeleine, son changement de vie, sa fidélité à la grâce de la vocation, ses douleurs, ses œuvres de charité, sa suprême épreuve au Calvaire ; le tout divisé, comme toujours, en séries suivies de courtes et très simples méditations de trois à quatre pages.

Petites méditations sur les mystères de la sainte Enfance de Jésus-Christ [3]. — L'auteur,

[1] Nous profitons de la présente occasion pour faire savoir aux intéressés que la librairie Casterman offre au clergé, à des prix fort modérés, une assez riche collection de bons ouvrages ascétiques dans le genre de ceux que nous analysons ici. Ce n'est point là une réclame. L'*Ami* n'en fait pour personne. C'est un renseignement pratique, fort utile, dont chacun pourra tout à son aise vérifier l'exactitude en parcourant le catalogue de cette Maison.

[2] Un vol. in-12 de 380 pp. — Pr. : 2,50.

[1] Un vol. in-12 de 280 pp. — Pr. : 2,50.

[2] Trois vol. in-12, d'env. 350 pp. chacun. Pr. : 7,50.

[3] Un vol. in-18 de 200 pp. — Pr. : 1 fr.